



Villeneuve
Saint Georges

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 22 MAI 2014

SÉANCE DU 22 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le 22 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS

Mme le Maire, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Elsa BARDEAUX (jusqu'au point n°3), Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (jusqu'au point n°11), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO-SANCHEZ,, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°19), Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Stéphanie ALEXANDRE, Imen GUEDDA, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME.

ABSENT REPRÉSENTÉ

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN (à partir du point n°4)

Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE (à partir du point n° 12)

José GRACIA a donné procuration à Marc THIBERVILLE

Insaf CHEBAANE a donné procuration à Nathalie DINNER

Mubbashar KHOKHAR a donné procuration à Guillaume POIRET (à partir du point n°20)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Dominique JOLY

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

M. Julien ZOUGHEBI, Directeur de Cabinet

M. Jean-Yves PEZENNEC, Directeur Général des Services

Mme Diana ZEMOURI, Directeur Général Adjoint des Services

M. Daniel FIBERT, Directeur Général Adjoint des Services

Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur Général Adjoint des Services

M. Vincent COLIN, Directeur des services techniques

Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Jean-Yves PEZENNEC**, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE M^{ME} LE MAIRE

M^{me} le Maire

Mesdames et messieurs du public, mesdames et messieurs les élus du Conseil, je voudrais commencer mon propos par une excellente nouvelle : M. FIX, proviseur du lycée Arago, a annoncé l'ouverture, l'année prochaine, de la seconde préparant au BAC professionnel des métiers de la sécurité. Cette très belle victoire marque notre esprit de résistance et d'opiniâtreté. Je rappelle à notre assemblée que le gouvernement Fillon avait précédemment fermé la classe au dernier moment, au profit des lycées de Meaux et de Drancy. L'ouverture, dès la rentrée de septembre permettra à des dizaines de jeunes de se former, de profiter des infrastructures du fort et des instructeurs lorsque cela sera nécessaire.

Avant notre Conseil, j'ai rencontré monsieur le préfet ; ce dernier a confirmé les propos du ministre de l'Éducation, lequel a déclaré que la totalité des écoles publiques seraient obligées de se placer en conformité avec le décret relatif aux rythmes scolaires dès la rentrée de septembre au principe que la loi s'applique à tous. Dans ces conditions, notre délibération n° 24 est caduque. Nous regrettons d'être mis devant le fait accompli. Cette situation rend compliqué le travail des services, mais nous rechercherons la meilleure solution possible dans l'intérêt des enfants.

Nous avons, ce soir, un Conseil municipal extrêmement chargé. Il marque la volonté des élus de la majorité de mettre en œuvre et en forme les engagements de notre programme municipal. Ainsi, Charles KNOPFER, puis Makan RAFATDJOU présenteront le PADD. Je les en remercie, car ils ont beaucoup travaillé avec les services pour parvenir à cette présentation. Ils ont, bien sûr, utilisé toute la matière récoltée sous l'ancienne mandature, notamment avec les habitants, à travers plusieurs réunions de quartier. Nous pourrions donc en débattre. Le projet et le programme sur lesquels nous avons été élus demeurent notre feuille de route. Les Villeneuvois savent que nous faisons ce que nous disons.

Ainsi, nous aurons, lors de ce Conseil, à voter pour autoriser l'achat à l'amiable de terrains chemin des Pêcheurs. Pour m'y être rendue avec Christian SAINT-GEALME vendredi dernier, j'ai hâte que nous ayons des continuités suffisamment importantes pour commencer les aménagements des bords de l'Yerres. Cela permettra de préfigurer ce que sera, dans le futur, la continuité verte et bleue, avec les villes d'Yerres, Montgeron et Crosne.

J'ai eu une rencontre intéressante la semaine dernière avec le nouveau maire de Montgeron, François DUROVRAY. Nous affichons, s'agissant de plusieurs sujets d'aménagement, des idées similaires, comme la création d'un pont entre Vigneux et Athis-Mons. J'en suis heureuse, car les élus UMP de l'ancienne mandature y étaient opposés. Je pense également au devenir du moulin du Senlis, en bordure de nos deux communes, et à l'aménagement du terrain du SYAGE, qui se trouve en lisière. Nous avons pris la décision de créer ensemble une cellule de veille avec la ville de Crosne et nos commissaires respectifs afin d'échanger et de discuter de nos problématiques respectives s'agissant des quartiers du moulin de Senlis, du Maroc, et de Belleplace-Blandin.

Ainsi que j'ai pu le faire lors de mon précédent mandat, je souhaite travailler en bonne intelligence avec mes homologues des villes limitrophes, quelle que soit leur couleur politique et nos avis divergents quant à la politique européenne, nationale, régionale, ou départementale. Certains sujets méritent de dépasser les clivages.

Vendredi dernier, j'ai participé aux travaux du syndicat « Paris Métropole », qui regroupe l'ensemble des maires concernés par le Grand Paris. Nous avons voté à l'unanimité moins trois abstentions un texte adressé au premier ministre, relatif à la construction du Grand Paris. J'espère que les maires nouvellement élus seront entendus et que nos avis/propositions seront pris en compte par les députés de la nation et par le gouvernement.

J'en profite pour vous annoncer que la ville participe à sa manière au cinquantième anniversaire de la création du Val-de-Marne, et qu'un ouvrage fort intéressant a été coécrit et codirigé par notre collègue Julia MORO.

J'ai eu l'occasion d'accompagner le président HUCHON aux ateliers SNCF du Triage. Le président souhaitait faire la lumière sur les très bons résultats de ponctualité du RER D depuis janvier. En effet, malgré la nouvelle organisation des RER, qui sont plus fréquents et plus cadencés, le taux de régularité a progressé de 9 %. Je n'ai pas manqué, lors du débat avec la presse, d'évoquer les questions portant sur l'emploi et les conditions de travail des cheminots dans le cadre de ce travail qui visait à améliorer la maintenance des rames.

Mardi, je me suis rendue à Triage pour participer aux « Mardis de l'eau ». L'aménagement des bords de Seine est une très belle réussite. Je remercie Nathalie DINNER, conseillère générale du canton et Marc THIBERVILLE, vice-président, qui ont suivi et qui suivent encore de très près les travaux. Les habitants du quartier et les visiteurs redécouvriront la place Mouliériat et les bords de Seine. Nous possédons de nouveaux points de vue magnifiques sur la Seine.

La présence d'Antoine GRIMBACH, architecte urbaniste au sein du Grand Paris, et spécialiste de la Seine, a constitué un enrichissement. Par sa présentation, sa vision du territoire, il a montré que le projet farfelu et fantaisiste du bétonnage du Triage SNCF proposé par la droite locale était une vision passéiste du zonage. Elle est à mille lieues des besoins économiques du site ; un contresens dans le domaine du développement durable, et ne répondait pas aux besoins des habitants de Triage ou du Quartier Nord.

Au contraire, sa réflexion sur un axe possible du transport du fret ferroviaire Le Havre-Villeneuve-Saint-Georges serait une très bonne nouvelle, à condition que cette décision soit accompagnée d'une sortie des marchandises par le fret et non par le camion. Ces réflexions semblent aller dans le bon sens. Le Préfet du Val-de-Marne avait d'ailleurs évoqué cette nouvelle en amont.

Cette orientation vaut également pour le transport fluvial et son développement. Dans les deux cas, Villeneuve-Saint-Georges peut devenir un point stratégique du lien entre Le Havre et la métropole parisienne.

Je sais que les nouveaux amis de M. GAUDIN ont le vent en poupe. Si cela me désole, cela a le mérite de dévoiler leur vrai visage, de Béziers à Villers-Cotterêts. Ainsi, les maires du FN refusent d'organiser dans leur ville les célébrations habituelles des 10 mai et 23 mai. Dans un communiqué commun, les associations d'outre-mer (CM98 et CREFOM), et de lutte contre le racisme (LDH, MRAP, SOS Racisme) écrivent : « (...) Aujourd'hui, on s'attaque aux commémorations de l'esclavage, demain à celles de la Shoah. Après-demain, ceux qui en sont les acteurs seront traités d'étrangers et d'anti-Français. » Je tiens à préciser que je partage complètement ces propos.

Avec Mohamed BEN YAKHLEF, conseiller municipal missionné au devoir de mémoire, nous trouvons cela « obscène », pour reprendre le mot de Françoise VERGES. Cette journée permet de montrer que les mémoires se croisent. Nous nous refusons de séparer l'histoire en chapitres ou territoires, fermés les uns aux autres. Au contraire, nous estimons comme un enjeu politique le devoir de mémoire. Ainsi, le racisme sous toutes ses formes, et particulièrement tel qu'il se révèle en France aujourd'hui, va puiser loin dans l'histoire sombre de notre pays, de sa politique coloniale.

Avec Guillaume POIRET, nous allons travailler à lutter contre toutes les formes de discrimination. Nous n'oublions pas que nous retrouvons ce racisme, encore aujourd'hui, lorsqu'une ministre de la République est comparée à un singe, ou quand un joueur de football reçoit une banane en plein match. La manger fut un acte antiraciste d'une ampleur planétaire et un retour magistral à l'envoyeur.

Mardi prochain, nous célébrerons au rond-point Jean Moulin à 12 heures, la journée en l'honneur de la résistance initiée par le président de la République. Nous avons besoin, dans notre société, de moments de partage, de moments pour nous retrouver. Pour reprendre les mots de Wesley, finaliste de l'émission de TF1, The Voice : « Villeneuve est une ville cosmopolite, et c'est sa richesse ». Cela s'est vérifié tout le week-end, avec le festival des chorales, le festival des arts de la rue au square de la Mare, et le magnifique concert de l'école Saint-Exupéry au théâtre. Les enfants de CM2 ont en effet chanté et joué l'Opéra « la Flûte enchantée », accompagnés par un orchestre de jeunes, avec beaucoup de talent. Ce fut un grand moment de bonheur et de fierté.

Marema GAYE, avec le soutien du CCAS, des RPI, de Yannick PILATTE et de Bénédicte BOUSSON-JANEAU, prépare la sortie de printemps des seniors à l'hippodrome de Vincennes. À Villeneuve, nous reprenons à notre compte le dicton « en mai, fais ce qu'il te plait ». Il y en a pour tous les goûts : des débats, des rencontres de voisins, du chant, de la danse, du théâtre, du sport.

Yannick PILATTE, Maurice BELVA, Sabah CABELLO-SANCHEZ, avec l'aide des services, ont fort à faire en cette période. Nous avons, ainsi, le mois du sport, la Fête de la musique, le Festival de l'eau, les portes ouvertes du Fort, la Fête nationale, les brocantes, etc. Julia MORO et Daniel HENRY préparent les portes ouvertes du Fort, en lien avec le colonel Varennes. Des milliers de personnes et de volontaires sont attendus.

Le sondage paru dans le journal Le Parisien a montré que les pompiers exerçaient la profession la plus appréciée en France et à travers le monde. Vous pourrez découvrir une exposition coproduite par la ville sur son histoire, et notamment durant la Première Guerre mondiale.

Sylvie RICHTON, Stéphanie ALEXANDRE, Soazic DEBBACHE et Nadia BEN MOUSSA œuvrent, quant à elles, sur les dossiers de dérogation scolaire, sur la préparation et la tenue des fêtes d'école. Elles préparent également la rentrée scolaire, que nous aborderons à travers la dernière délibération, ainsi que l'application de la loi relative aux rythmes scolaires.

Je terminerai mon propos pour formuler une belle annonce : avec Mubbashar KHOKHAR, nous avons obtenu l'ouverture de permanences de l'UDAF94, pour aider à l'exercice de la parentalité dès le mois de juin.

L'équipe municipale est donc au travail pour et avec les habitants.

AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à la délégation votée par le Conseil municipal, Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Décision n° 67 du 15 avril 2014** : Passation d'un marché avec le SICIO pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place du Protocole d'Echange Standard. Ce contrat prévoit un montant maximum de 7 200 €TTC et l'accompagnement n'excédera pas 3 mois.

- **Décision n° 68 du 16 avril 2014** : Passation d'un marché de travaux de réfection de la couverture et de renforcement de charpente du gymnase Roland Garros avec l'entreprise SETE pour un montant de 317 623.58 €TTC.

- **Décision n° 69 du 17 avril 2014** : Passation d'un marché avec l'association AROEVEN pour l'organisation de séjours en Centres de vacances en France Métropolitaine pour l'année 2014.
LOT N°1 : séjours pour les enfants de 6 à 12 ans. Séjour au Chalet l'Ours Blanc à Chatel du 5 au 18 août 2014 organisé pour 15 enfants. Le montant du séjour est de 13 650 €TTC.

- **Décision n° 70 du 17 avril 2014** : Passation d'un marché avec l'association PLANETE LOISIRS ET VACANCES pour l'organisation de séjours en Centres de vacances en France Métropolitaine pour l'année 2014.
LOT N°1 : séjours pour les enfants de 6 à 12 ans,
 - Séjour au Centre de Sport Campus International à Vieux Boucau Les Bains du 21 au 27 août 2014 organisé pour 15 enfants. Le montant du séjour est de 10 455 €TTC.
LOT N°4 : séjours pour les jeunes de 11 à 14 ans,
 - Séjour au Centre de Sport Campus International à Vieux Boucau Les Bains du 17 au 27 août 2014 organisé pour 10 jeunes. Le montant du séjour est fixé à 7 480 €TTC.

- **Décision n° 71 du 17 avril 2014** : Passation d'un marché avec l'association LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX pour l'organisation de séjours en Centres de vacances en France Métropolitaine pour l'année 2014.
LOT N°1 : séjours pour les enfants de 6 à 12 ans.
 - Séjour « Mon Océan bleu » au Centre lycée de la Mer et du Littoral à Bourcefranc du 7 au 20 juillet 2014 organisé pour 15 enfants. Le montant du séjour est de 13 440 €TTC.
 - Séjour « Trappeur Country » au Centre CJH Mille Source à Meymac du 4 au 10 août 2014 organisé pour 15 enfants. Le montant du séjour est de 8 625 €TTC.
LOT N°4 : séjours pour les jeunes de 11 à 14 ans.
 - Séjour « Spot Evasion »_ au Centre CJH Saint Joseph-Nay à Nay du 5 au 18 juillet 2014 organisé pour 10 jeunes. Le montant du séjour est fixé à 8 950 €TTC.

- **Décision n° 72 du 17 avril 2014** : Passation d'un contrat de maintenance avec la société 3M France pour le détecteur Elec-magn de la médiathèque Fallet, le montant annuel de la redevance est fixé à 1 474.80 €TTC. Le contrat est conclut pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

- **Décision n° 73 du 17 avril 2014 :** Passation d'un marché avec l'association EVASION 78 pour l'organisation de séjours en Centres de vacances en France Métropolitaine pour l'année 2014.
LOT N°1 : séjours pour les enfants de 6 à 12 ans.
 - Séjour au Lac des Settons à Morvan-Bourgogne du 19 juillet au 1^{er} août 2014 organisé pour 15 enfants. Le montant du séjour est de 17 250 €TTC.
 - Séjour à Barbâtre sur l'Ile de Noirmoutier du 19 au 25 juillet 2014 organisé pour 15 enfants. Le montant du séjour est de 10 350 €TTC.

- **Décision n°DAUP-0002 du 23 avril 2014 :** Passation d'un avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de collecte, d'évacuation et d'élimination des déchets et objets issus des activités des ménages et de la commune. Le montant s'élève à 2 798.64 €TTC.

- **Décision n° 74 du 28 avril 2014 :** Passation d'un marché avec la société MP ENVIRONNEMENT pour l'achat de deux aspirateurs de déchets urbains. Le montant est fixé à 27 564 €TTC.

- **Décision n° 75 du 29 avril 2014 :** Passation d'un marché de mission d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage avec la société EXPRESSIME pour la programmation et le choix du Maître d'œuvre pour le pôle administratif, associatif et culturel. Le montant est fixé à :
 - Tranche ferme : 27 384 €HT
 - Tranche conditionnelle n°1 : 8 960 €HT
 - Tranche conditionnelle n°2 : 4620 €HT
 - Tranche conditionnelle n°3 : 8 204 €HT

- **Décision n° 76 du 30 avril 2014 :** Passation d'une convention avec l'association PEP découvertes pour l'organisation d'un séjour en Bretagne pour la Maison pour tous de Triage. Le montant du séjour est fixé à 7 235.20 € pour 12 jeunes âgés de 8 à 12 ans et 2 accompagnateurs pour 8 jours du 5 au 12 juillet 2014.

- **Décision n° 77 du 6 mai 2014 :** Passation d'un marché de travaux de remplacement de la couverture de l'école Saint-Exupéry A et B avec la société JD CHARPENTE ET COUVERTURE, pour un montant de 245 263.20 €

- **Décision n° 78 du 12 mai 2014 :** Mise à jour des modalités d'application du tarif « résident » sur les zones de stationnement payant de la commune.
 - Carte de stationnement mensuelle : 10 €
 - Carte de stationnement trimestrielle : 25 €
 - Carte de stationnement semestrielle : 50 €
 - Carte de stationnement annuelle : 100 €

M^{me} le Maire

En l'absence de remarques sur ce sujet, nous pouvons passer au point suivant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 et 10 avril 2014

M^{me} le Maire

S'agissant du compte rendu du Conseil municipal du 4 avril, y a-t-il des questions ?

M. GAUDIN

Madame le Maire, merci. À la lecture de ce compte rendu, je mesure davantage la violence de vos propos à notre rencontre lors de votre discours d'investiture. Lorsque vous parlez de cette « fusion hors-norme », vous parlez de « déshonneur », de « honte pour Villeneuve ». Vous évoquez la « haine » et « l'intolérance », mais à vous entendre, on se demande vraiment de quel côté elle se trouve. Vos propos arrogants sont aussi une insulte pour la moitié des électeurs villeneuvois qui ont voté pour nous, pour tous ceux qui considèrent, de droite comme de gauche, qu'une élection municipale, ce n'est pas un débat d'idéologie, mais un problème de gestion locale.

À ces propos diffamants, vous ajoutez le mensonge. Comment osez-vous écrire : « Cela a pour conséquence la rentrée de neuf élus du Front national, contre un seul auparavant. » Vous nous citez comme des élus du Front national. De quel droit ? C'est un mensonge grossier – et vous le savez – destiné à salir, à tromper, à manipuler les personnes selon les méthodes staliniennes. Il y a, à ce Conseil, une minorité municipale, constituée de deux groupes : le groupe Agir pour Villeneuve, constitué de cinq élus, et celui de Villeneuve Sécurité, constitué de quatre élus. Je vous demande de rétablir la réalité des faits sur la représentativité des groupes, et de préciser, dans le compte rendu, qu'il y a quatre élus du Front national au lieu de neuf, comme vous l'avez affirmé, et de cinq élus du groupe Agir pour Villeneuve. Je vous en remercie.

M^{me} le Maire

Vous faites preuve de manipulation. J'ai en mémoire le texte que vous évoquez : j'ai parlé de neuf élus Front national-extrême droite. La liste du second tour a été soutenue par Marine Le PEN, mais condamnée par l'UMP, l'UDI et le MODEM. J'ai finalement eu la grande gentillesse de ne pas vous assimiler au Front national, mais pour le moins de vous qualifier d'extrême droite dans les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'élection. Si vous n'assumez pas cette position, j'en prends acte, mais je ne modifierai en aucun cas mes propos, je les assume et le compte rendu en fait état. Elsa confirme que le ministère de l'Intérieur a classé votre liste dans la catégorie extrême droite.

M. GAUDIN

Possédez-vous un élément permettant d'affirmer cette appellation ?

M^{me} le Maire

Nous trouverons ce document justificatif. Cela étant, le fait que votre liste n'ait été soutenue que par Marine Le PEN est un fait connu de tous. Aussi, je suis en droit de traduire cela comme un soutien. Je n'en dirai pas davantage.

M. GAUDIN

Cela est tout à fait faux. Il appartient à Mme Le PEN d'avoir pris position. Cela semble logique, dans la mesure où il y avait des élus du Front national. Cela dit, affirmer qu'il ne s'agit que du seul soutien relève du mensonge : nous avons conservé le soutien de M. DUPONT-AIGNAN de « Debout la République ».

M^{me} le Maire

M. DUPONT-AIGNAN a affirmé que s'il était président de la République, il choisirait Marine Le PEN comme Premier ministre. Son soutien va donc dans le même sens.

M. GAUDIN

Je réaffirme ici, Madame, que nous ne sommes pas, contrairement à ce que vous laissez croire et à la manipulation dont vous faites preuve, des élus du Front national. Nous sommes des élus du groupe Agir pour Villeneuve. Je vous demande d'en prendre acte.

M^{me} le Maire

Vous êtes des élus d'extrême droite. Je pense que nous allons nous en tenir à cela.

M. GAUDIN

Je ne m'en tiens personnellement pas à cela. Cette soi-disant classification du ministère fait actuellement l'objet d'un recours. Elle ne correspond absolument pas à la classification déclarée en préfecture. Cette affaire se trouve sur le bureau du juge. Quelle que soit la classification qui a pu être donnée, je réaffirme ici l'authenticité de notre groupe, à propos duquel j'accepte volontiers la classification divers droite. Nous ne sommes pas un groupe du Front national. Aucun des cinq élus de ce groupe ne fait partie du Front national. J'aimerais que cela soit entendu une fois pour toutes. Je vous remercie.

M^{me} le Maire

Vous venez de confirmer la classification faite par le ministère de l'Intérieur, quand bien même vous la contestez.

M. GAUDIN

Vous entendez ce que vous voulez entendre : le groupe Agir pour Villeneuve relève de la classification divers droite, et non extrême droite, qui est une appellation galvaudée, ne correspondant pas à ce que j'ai déclaré en préfecture. Cette appellation fait actuellement l'objet d'une procédure. Je vous demande d'attendre la fin de cette procédure.

M. ESPINAR

Je vous salue, madame le Maire ; je salue l'assistance. Je souhaite rebondir sur le propos de M. GAUDIN. Dans le journal de la ville distribué apparaît le vocable « extrême-droite ». Aussi, le groupe de M. GAUDIN et nous-mêmes avons été catalogués extrême-droite. D'autres personnes se sont plaintes de ce vocable. Je me fais le porte parole de ces personnes, choquées, perturbées, voire révoltées. Nous vous demandons de gérer une ville, et non d'insulter les gens.

M^{me} le Maire

Vous considérez, en tant que membre du Front national, qu'il s'agit d'une insulte. Cela est extraordinaire.

M. ESPINAR

La population estime que vous cataloguez tout le monde extrême droite, alors que Marine Le PEN ne cesse de démentir cette appellation. Cessez de nous traiter d'extrême droite. Il s'agit d'un épouvantail réservé aux professionnels de la politique, lesquels agitent ledit épouvantail pour masquer leur incompetence, leur soumission, et la trahison quotidienne du peuple de France. Ces professionnels de la politique, après avoir volontairement remis les rênes de la souveraineté de la France à Strasbourg, Bruxelles et Frankfort, affirment ne pas être responsables, et vont porter la faute sur Bruxelles. Rassurons-nous, les Français sont de moins en moins dupes.

Pour conclure, il convient de s'interroger : si, demain, les révoltés déposaient leur malaise au prétoire, la ville de Villeneuve-Saint-Georges serait-elle pénalisée ? Merci, madame le Maire.

M. THIBERVILLE

Je note un progrès dans le propos de M. GAUDIN, qui considère comme étant salissant le fait d'être assimilé au Front national. Il n'en demeure pas moins vrai, monsieur GAUDIN, que votre groupe est extrême-droite, ainsi qu'il a été classifié par les services du ministère de l'Intérieur. J'entends votre recours en la matière. En attendant que ce point soit statué, les services de l'État vous classifient comme étant une liste d'extrême droite. Aussi, nous appliquons strictement ce que les services de l'État considèrent.

M. POIRET

Je vous remercie de reprendre les paroles de Marine Le PEN, elle-même gênée par l'appellation extrême droite. Il semble qu'elle avait déclaré qu'elle porterait plainte dès que cette appellation serait prononcée. Je n'ai pourtant pas vu l'ombre d'une plainte. Peut-être est-elle trop occupée, mais je la mets au défi. Je serais très surpris de voir un quelconque média être condamné sur ce sujet. A priori, la classification correspond aux idées colportées. Il semble que Jean-Luc MELENCHON, qui avait déclaré que Mme Le PEN était une « facho » a été relaxé. Assumez ce que vous êtes.

M. GAUDIN

Je souhaite répondre à M. THIBERVILLE. En admettant que ce label ait été donné par le ministère à la liste que j'ai présentée au second tour, il correspond bien à la liste présentée, et n'a aucun lien avec les groupes ici présents. Les 30 élus que vous êtes ici figuriez sur une liste Front de gauche, correspondant à l'appellation de votre liste.

M^{me} le Maire

Non, absolument pas.

M. GAUDIN

Cette liste était un regroupement de différentes tendances que je respecte tout à fait. Il me semble, dans ce que j'ai pu voir écrit dans le magazine et lors des votes du dernier Conseil municipal, que chaque groupe a repris son nom, et son identité. Cette logique devrait également fonctionner dans notre sens. On compte un groupe radical, un groupe socialiste, et un groupe Front de gauche. Il conviendrait donc de procéder de la même manière pour nous. Il y a eu une fusion de liste pour une circonstance électorale exceptionnelle. Cette dernière étant passée, nous reprenons notre position, ainsi que vous l'avez fait.

M. THIBERVILLE

Notre liste ne s'est jamais nommée Front de gauche, et n'a jamais été repérée par le ministère comme étant une liste Front de gauche. Il s'agissait d'une liste de gauche, de rassemblement de la gauche, tandis que vous avez affiché une liste d'extrême droite.

M^{me} le Maire

Nous n'allons pas débattre plus longtemps sur ce sujet. Nous avons entendu votre propos.

M. PILATTE

Monsieur GAUDIN, on recense, dans le groupe Front de gauche, des personnes qui ne sont pas encartées. Vous avez sans difficulté généralisé ce groupe comme étant communiste. Or, cela n'est pas le cas. Nous n'avons néanmoins pas honte d'être assimilés à ces personnes.

M. KNOPFER

Je suis le doyen de cette assemblée. Ainsi que je l'ai déjà expliqué, les alliances sont bonnes dès lors qu'elles ne sont pas contre nature. Je suis élu à Villeneuve Saint-Georges depuis vingt-cinq ans. J'avais beaucoup d'amitié pour Philippe GAUDIN, et il me le rendait bien. J'ai vécu ces alliances contre nature avant la guerre. Il faut les assumer. Assumez-les.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Bonjour. Je suis étonnée d'entendre dire que vous n'êtes pas une liste du Front de gauche, alors que dans la tribune politique du bulletin n° 35, cela est clairement écrit. Je remarque également qu'en page 4 de cette même tribune, lorsque vous présentez la liste, vous nommez clairement la vôtre, tandis que celles de l'opposition ne sont pas indiquées. En page 31, l'appellation des listes respectives des groupes d'opposition est Agir pour Villeneuve et Villeneuve Saint-Georges Sécurité et non pas Agir pour Villeneuve extrême-droite, ni Villeneuve Saint-Georges Sécurité extrême-droite. Aussi, je vous prie, à l'avenir, de retirer ces mentions.

Pour répondre à M. POIRET, qui se dit impatient de voir les procès de Marine Le PEN. Ne le soyez pas, monsieur.

M^{me} le Maire

Le ministère de l'Intérieur ayant donné le label extrême-droite, vous avez entamé une procédure. Charge au juge de trancher.

Je mets aux voix le compte rendu de la séance du 4 avril.

En l'absence d'observations s'agissant de la séance du 10 avril, je mets aux voix le compte rendu.

Approbation du compte rendu du conseil municipal des 4 et 10 avril 2014

DAUP

Urbanisme

1. Révision du Plan local d'urbanisme : débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

M. KNOPFER

La commune a engagé la révision de son Plan local d'urbanisme afin, d'une part, de répondre aux évolutions réglementaires, et d'autre part, d'adapter le développement de la ville aux contraintes urbaines et paysagères, et de permettre la réalisation des projets d'aménagement en cours de définition sur la ville.

Un diagnostic de territoire a été réalisé durant l'année 2013 pour identifier les enjeux en matière de développement urbain pour les quinze à vingt prochaines années. Les éléments de ce diagnostic ont été présentés lors d'une réunion des élus du Conseil municipal en octobre 2013. Ces enjeux sont repris aujourd'hui dans le projet d'aménagement et de développement durable, document stratégique, puisqu'il définit le projet dans lequel la ville souhaite s'engager à un horizon de vingt ans.

Le Code de l'urbanisme prévoit que dans le cadre d'une révision du PLU, un débat soit organisé au sein du Conseil municipal sur les orientations qui figurent dans le PADD. Pour Villeneuve-Saint-Georges, le document propose six orientations qui tiennent compte des singularités de la ville, de ses habitants, des enjeux de développement, des potentialités de renouvellement urbain.

Il s'agit, pour l'orientation n° 1 de traiter les questions de territoire et de paysage ; pour l'orientation n° 2 de traiter la politique de l'habitat, en lien avec le PLH et de la politique en matière d'équipement ; pour l'orientation n° 3 de décliner des exigences en matière de développement durable ; pour l'orientation n° 4 de valoriser l'activité économique et commerciale à Villeneuve-Saint-Georges ; pour l'orientation n° 5 de présenter des zooms sur chacun des quartiers ; et pour l'orientation n° 6 de situer la commune dans son environnement territorial et métropolitain.

À l'issue de ce débat, il faudra rédiger le projet du Plan local d'urbanisme, qui comprendra le rapport de présentation, le PADD, le règlement et le Plan de zonage. Ce projet de PLU sera soumis au Conseil municipal au cours du dernier trimestre 2014, puis il sera soumis à enquête publique au premier trimestre 2015, l'objectif étant d'approuver définitivement le PLU en avril 2015.

Je laisse dès à présent la parole à M. Makan RAFATDJOU, qui nous a accompagnés, avec son équipe, depuis le lancement de la révision du PLU. Je les en remercie.

M. RAFATDJOU

Vous avez dû recevoir un document regroupant l'ensemble des éléments, des items et des développements de ce Plan d'aménagement et de développement durable. Ma présentation ne reprendra pas chaque page, non pas pour éluder certains éléments – que vous avez dû lire par ailleurs –, mais parce que la présentation globale serait trop chronophage. Par conséquent, je vais tenter d'évoquer les principaux enjeux du débat. Cela étant, nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les questions, y compris celles ne faisant pas partie de ma présentation.

Le PLU possède une dimension réglementaire et juridique extrêmement importante. Le Plan d'aménagement et de développement durable est un moment charnière entre le diagnostic qui vous a été présenté, et qui constituait une photographie problématisée de l'état de votre ville, et la réglementation et le zonage qui suivront après. Le plan a pour vocation de définir, ensemble, des orientations stratégiques. Il ne s'agit pas de rentrer dans le détail, mais de donner l'impulsion sur les différents items précisés dans la précédente intervention.

S'agissant de la première orientation, relative à la ville et aux paysages, il convient d'évoquer la mosaïque urbaine, et la vision de Villeneuve Saint-Georges comme une véritable ville jardin et ville d'eau.

Qu'est-ce que la mosaïque urbaine ? Aujourd'hui, votre ville est caractérisée par une très forte diversité de l'habitat, des formes urbaines, des espaces urbains, et des différentes fonctions. Il s'agit de passer de la juxtaposition qui a pu exister dans le temps et l'espace à travers l'histoire de Villeneuve et de sa géographie, à une véritable mosaïque.

Ce qui caractérise la mosaïque, c'est une cohérence forte de sa diversité constitutive. Pour cela, du lien et du liant sont nécessaires. Nous ne souhaitons pas changer l'identité de la ville. Au contraire, nous désirons partir des spécificités de la ville (ambiance physique et paysagère, vie réelle), pour les conforter tout en tissant des liens entre les quartiers.

La topographie, le dénivelé, la proximité et les risques en lien avec la Seine, le fleuve, l'Yerres sont autant de contraintes que de richesses. La richesse paysagère relève de l'ordre des grands espaces paysagers (Yerres, fleuve, Arc Boisé), mais également de l'ensemble des espaces paysagers à l'intérieur des cœurs d'ilots, des parcelles, des parcs et des squares. Si l'on observe la ville, en tant que piéton ou vue du ciel, on perçoit une dimension paysagère extrêmement prégnante, que nous souhaitons voir devenir un aspect identitaire de la ville, une véritable valeur ajoutée urbaine, pour la vie de chacun comme pour l'image et l'identité de Villeneuve.

La présence de l'eau est importante. La longue façade avec le fleuve n'est qu'à la genèse de son apport en termes de qualité de vie, de loisirs, de développement économique ou urbain. La présence de la Seine dans l'espace métropolitain prend de plus en plus de valeur. Les villes chanceuses de se situer en bord de Seine doivent prendre en compte cet élément. La logique est similaire s'agissant des aménagements des bords de l'Yerres, qui permettent des continuités à l'échelle du grand territoire, ou du ruissellement.

Ces deux éléments constituent, pour nous, en termes de territoires et de paysages, deux éléments identitaires importants.

La deuxième orientation porte sur l'offre de l'habitat et de l'équipement : ville accueillante, ville moderne, ville solidaire. À ce jour, s'agissant du vocabulaire de développement urbain, on parle beaucoup d'attractivité. Toutes les villes souhaitent être attractives. Cette question nous a posé de nombreuses difficultés. Vouloir être attractif sous-entend souhaiter attirer le mieux vers soi-même dans une espèce de compétition. Or, il convient de penser en termes de solidarité avec les autres territoires. De fait, nous préférons le terme de ville accueillante, préparant toutes les conditions pour accueillir celles et ceux qui souhaitent habiter sur son territoire, mais aussi celles et ceux désireux de venir travailler.

Préparer les éléments de cet accueil nous semble être un élément important. Dans ce cadre, il convient d'améliorer l'offre qualitative dans le domaine de l'habitat, mais également dans le domaine de l'activité économique et des équipements dans leur diversité. On constate d'ores et déjà une constellation. Nous souhaitons, dans le cadre du futur développement urbain, accroître cette constellation et mettre en place des équipements sur l'ensemble du territoire, afin qu'ils soient aisément accessibles à chacun. Là intervient la dimension solidaire : les équipements doivent être accessibles à toutes et à tous.

Il est à fois question d'améliorer l'habitat existant et l'offre d'équipements, qu'il s'agisse de la petite enfance, du scolaire, du culturel, des sports et loisirs.

Je m'attarderai davantage sur la notion de ville durable, harmonisée et écoproformante. Nous sommes dans une époque de transition écologique. Nous devons nous préparer, collectivement, à anticiper les impératifs écologiques qui, à l'échelle de la civilisation et de l'histoire, sont impératifs, sans quoi nous subissons ces mutations. Pour se préparer, il convient de faire de ces éléments des points de valorisation de l'action urbaine et non de contrainte.

La question majeure concerne la RN6, axe historiquement structurant devenu depuis plusieurs décennies profondément déstructurant. La ville souhaite requalifier cet axe en un véritable boulevard urbain. Cet axe étant à l'échelle du territoire, la ville ne peut être seule décisionnaire, mais elle peut être un acteur fondamental. L'aménagement en boulevard urbain relève de la requalification d'espace public, mais suppose également qu'il soit possible de réguler en amont et en aval la circulation, afin que le transit soit régulé et non plus déstructurant. Le transit doit être bénéfique pour la ville. À travers une ville, il constitue un facteur de développement urbain, économique et commercial. Il est un facteur de rapport. Pour cela, il faut radicalement modifier la nature de la RN6, et permettre – y compris par la possibilité d'un droit de contournement – d'alléger la circulation, intense, et d'en faire un axe apaisé.

Évoquons le maillage et la requalification des espaces publics. Ces derniers sont, par essence, ouverts à toutes et à tous. Redonner de la qualité, retisser, reviendrait à fluidifier et à améliorer l'accessibilité de l'ensemble de la ville, à travers les quartiers, entre les quartiers, mais également au sein de chaque quartier vers les pôles de vie, les centres de quartier, que le projet de développement durable tend à mettre en œuvre.

On recense deux types d'espaces publics : les rues, ruelles et avenues, mais aussi les places et les squares, lesquels constituent des espaces de représentation. Ils possèdent une dimension symbolique importante, pour les habitants, mais également au-delà. Il s'agit d'espaces publics de proximité, dans lesquels nous pouvons nous reposer, échanger, rencontrer.

La question des mobilités et de l'accessibilité paraît importante. Il convient d'évoquer les nouvelles mobilités. Divers projets touchent votre territoire. La desserte par le RER D est en cours d'amélioration. À l'échelle du territoire, on trouve également les nouvelles interconnexions entre le RER D, radial reliant la banlieue au centre de Paris et au-delà. Trois interconnexions se mettent en œuvre : l'interconnexion avec la ligne 15 au Vert de Maison, l'interconnexion avec le TVM à Créteil-Pompadour, et l'interconnexion avec le tram-train au Triage. Ces trois interconnexions sont des rocade et non plus des radiales. Elles changeront radicalement la vie des populations. Il ne sera plus nécessaire, pour se déplacer, de passer par Paris. Il sera possible de traverser les banlieues et d'accéder à des bassins d'emplois, d'activités et de loisirs plus importants.

Le Téléval est un élément révolutionnaire, puisqu'il constitue une réelle première à l'échelle de l'Ile-de-France. Sa mise en œuvre est moins coûteuse que le métro ou le tramway. Avec l'interconnexion, le terminus de la ligne 8 du métro à Créteil et le plateau, le Téléval bouleversera considérablement le quotidien des populations.

Citons un autre projet, porté par Villeneuve, mais également d'autres villes et le département : la navette fluviale. Cette dernière, même si elle peut paraître anecdotique, peut permettre de connecter la ligne C et la ligne D du RER entre Villeneuve Saint-Georges et Choisy-le-Roi. Elle peut par ailleurs permettre à des quartiers comme Villeneuve Triage d'accéder à un déplacement plus fluide et écologique.

Le transport doux – déplacement à pied, entre autres – est également un élément important. Pour avoir envie de se déplacer à pied, les équipements doivent être sécurisés, et la qualité doit être présente. Ces développements de modes doux s'inscrivent dans un schéma stratégique à l'échelle d'Ile-de-France (plan de déplacement urbain), mais également dans un schéma directeur des itinéraires cyclables dans lesquels s'inscrit la ville afin d'accroître les pistes et de permettre aux cyclistes de circuler en ville en toute sécurité.

Il convient, par ailleurs, de favoriser davantage la desserte au détriment du transit (qui doit être régulé). Dans ce cadre, il faut s'intéresser au stationnement. Villeneuve se trouve au sein d'un territoire charnière, dans lequel de nombreux habitants ont recours à leur véhicule. Il faut maîtriser la place de la voiture et tendre vers des parkings mutualisés et des équipements publics de stationnement permettant à la fois de réduire l'impact de la voiture dans l'espace public, mais aussi de disposer d'espaces sécurisés pour le stationnement.

La question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite reste une priorité nationale. Il subsiste des impératifs en termes d'accès aux commerces. La notion de logistique de proximité est par ailleurs importante. Nous nous trouvons au cœur d'un espace métropolitain, qui suppose pour les activités et la vie quotidienne de chacun que des marchandises puissent être acheminées. L'acheminement de façon qualitative, agréable, non nuisible constitue un impératif métropolitain. Villeneuve-Saint-Georges, par la gare de Triage dont il dispose, possède un atout formidable de ce point de vue.

L'idée ne consiste pas, contrairement à ce qui a pu être évoqué il y a plusieurs années, à disposer de grands pôles logistiques ; l'arrivée et le départ des camions créant finalement autant de nuisances. Les pôles logistiques de proximité possèdent un rayonnement à l'échelle de la ville ou de la proximité de ces pôles.

Évoquons, enfin, un certain nombre d'items quasiment obligatoires lorsque l'on rédige un règlement d'urbanisme. Je pense aux questions liées à la prise en compte des risques d'inondation (votre territoire est soumis à ces risques). Une réflexion à l'échelle métropolitaine, départementale et de la ville est en cours afin que la prise en compte de ces risques n'obère pas le développement urbain. Il convient d'apprendre à vivre intelligemment avec ces risques et à les anticiper afin que la

survenue d'une inondation perturbe le moins possible la vie quotidienne des habitants. Il s'agit, dans le même temps, d'être en mesure de développer les territoires soumis à ces risques.

La prise en compte des risques de retrait et gonflement des argiles semble importante, dans la mesure où une partie de la ville y est soumise. Le règlement sera attentif, s'agissant de ces zones, à des possibilités d'extension et d'excavation.

Une bonne gestion des eaux pluviales paraît de rigueur. La ville, déjà soumise à des risques d'inondation du fleuve et de l'Yerres, doit également gérer les inondations en termes de ruissellement sur le coteau. Ces ruissellements peuvent causer des déplacements de terre relativement importants. Aussi, la question d'une gestion alternative des eaux pluviales est essentielle. Elle vaut pour les réseaux existants comme les aménagements à venir.

Il convient de préserver les ressources durables, et tout particulièrement s'agissant des énergies. Les énergies renouvelables sont devenues obligatoires dans les constructions et dans les opérations d'aménagement. Votre ville dispose, avec la géothermie notamment, d'une possibilité supplémentaire d'offre énergétique alternative par rapport à l'énergie carbone.

Évoquons le diagnostic thermique dans les habitations. La ville possède un patrimoine ancien, qui connaît généralement une importante déperdition calorifique. De ce point de vue, le diagnostic paraît extrêmement important pour aider les habitants à recourir à d'éventuelles aides et à engager des réhabilitations et rénovations nécessaires.

Il convient d'inciter à appliquer des démarches environnementales dans tous les projets de construction ou de réhabilitation à venir, d'inciter à la préservation de la biodiversité de la commune, de développer une gestion alternative des déchets (particulièrement les déchets spécifiques, notamment électriques) en favorisant le recyclage et le tri, de prendre en compte la pollution des sols et d'éviter toute nouvelle pollution des sols dans le cadre des aménagements des activités ou des constructions à venir.

La ville attractive, ville productive, ville innovante, relève d'une dimension économique, commerciale, et active. Consolider l'attractivité des entreprises permet, par l'offre des transports en commun, des mobilités et des circulations améliorées, par l'offre de fluidité, de les aider à se développer localement.

Il s'agit de créer une dynamique commerciale à l'échelle de la ville, mais de façon diversifiée au sein des quartiers. Le développement des réseaux de communication numériques paraît indispensable. Ces réseaux devront être mis en œuvre au fur et à mesure des aménagements et constructions à venir.

Il convient de développer les activités écologiques et environnementales. Au lieu de considérer la question de la transition écologique comme une contrainte subie, il paraît préférable de développer les savoirs, les savoir-faire, les formations et les emplois dans le domaine de l'écologie, qui pourraient créer une véritable valeur ajoutée territoriale.

Il faut développer des activités touristiques et de loisir via l'offre d'activités culturelles de la ville, leur rayonnement et la vie associative. Il convient de favoriser l'insertion dans le cadre des travaux et projets d'aménagement de façon à ce que la dimension économique ne soit pas un ajout, une juxtaposition, mais qu'elle soit prise en compte en termes de mixité fonctionnelle dans les nouveaux aménagements réalisés à l'échelle de la ville.

Des actions spécifiques sont mises en place, particulièrement en faveur du pôle ferroviaire du Triage, qui, à mon sens, reste un atout inestimable pour votre territoire à l'échelle de la métropole à

venir, et la préservation et le développement du pôle de service public lié à la santé, qui constitue d'ores et déjà un élément structurant du territoire.

Abordons l'orientation n° 5 ville apaisée, quartiers en réseau. Nous avons retenu la notion de ville apaisée, car il semble qu'il s'agisse de l'une des aspirations les plus importantes des habitants, mais également le défi le plus conséquent pour le devenir métropolitain au cœur de la région Ile-de-France.

Jusqu'à ce jour, force est de constater que les grandes métropoles sont productrices de nuisances, de stress, de mal-vivre, de mal-logement. Le défi consiste à tendre vers une métropole apaisée, qui apporte de la qualité à la vie de chacun, qui ne fait pas « valoir la grande échelle au détriment de la petite échelle », mais qui part de la petite échelle (ville) pour mettre en place les futures cohérences.

Il faut prendre acte, s'agissant des quartiers, de la multipolarité de votre ville. Il ne s'agit pas uniquement d'un découpage. En tant qu'élus, habitants, vous êtes attachés à l'identité de votre quartier. Aussi, il convient de tendre vers une ville multipolaire, qui préserve un cœur de ville historique, situé autour de la gare ou de la mairie, intense par ses équipements et activités, tout en fabriquant des pôles de vie à l'échelle de tous les quartiers, de façon à permettre une facilité d'accès aux équipements, aux commerces, et aux services nécessaires à la vie quotidienne des habitants.

La multipolarité est un élément extrêmement important. Elle constitue une innovation majeure dans le devenir de la ville, et induira des éléments forts en termes de diversité des aménagements, de situation des projets à venir, de leur desserte et de leurs interrelations.

Il faut favoriser la mixité urbaine, sociale et fonctionnelle à toutes les échelles. Le sujet relatif aux échelles est extrêmement important. L'Ile-de-France est un territoire mixte, de même que votre ville. En revanche, dès lors que l'on zoome sur les quartiers, on comprend que la mixité n'est pas nécessairement aussi bien répartie.

S'agissant de l'aspect social, il convient de mixer de l'habitat différencié dans tous les quartiers. D'un point de vue fonctionnel, certains quartiers comptent quasiment uniquement de l'habitat. Il faut donc induire de l'activité, des services et des commerces. Ainsi, la diversité fonctionnelle et sociale pourra se décliner à toutes les échelles.

Il s'agit d'une véritable volonté d'agir dans tous les quartiers, en tenant compte de leurs spécificités individuelles.

Le quartier centre-ville centre-ancien est relativement mixte. Il est composé de trois secteurs : le centre-ancien, le secteur Anatole France, le secteur du Côteau, possédant des spécificités de vie urbaine différentes. Nous allons décliner une série d'actions faisant d'ores et déjà l'objet d'un certain nombre de projets importants dans le cadre du PNRQAD, de la ZAC multisites, ou des opérations ponctuelles (construction, habitat, commerce, tertiaire) qui devraient voir le jour et structurer l'ensemble de cet espace. Il convient d'améliorer le bâti ancien. Le quartier possède un patrimoine important, et même si la requalification de celui-ci sera longue, la ville dispose d'une réglementation en termes de protection de patrimoine extrêmement rigoureuse. Aussi, elle agira pour améliorer ce bâtiment afin de parfaire la qualité de vie des habitants.

S'agissant du secteur HBM Anatole France, il s'agit de construire de nouveaux logements, de prendre en compte les risques d'inondation pour les implantations de commerce ou de stationnement en rez-de-chaussée, de développer les équipements de proximité, d'aménager des espaces publics de proximité, en donnant le *prima* à la sécurité des piétons et des PMR.

La topographie du secteur du Côteau est une contrainte, mais également un atout, qu'il convient finalement de valoriser en régulant mieux les constructions nouvelles. Il n'est pas question d'interdire les extensions ou nouvelles constructions ; la ville avance par des renouvellements, des substitutions. La qualité de vie, de vue, de l'air, et du paysage du Côteau ne doivent pas être obérés par une juxtaposition de constructions, qui, dans l'addition, peuvent complètement défigurer le secteur.

Le quartier du Plateau s'est beaucoup renouvelé au cours des années précédentes. Il convient de limiter l'extension de cette construction afin de ne pas rogner sur les espaces verts, espaces agricoles et familiaux. Ce poumon vert de la ville, début de l'Arc Boisé (inscrit au schéma directeur de la région Ile-de-France), doit être préservé.

Il faut mettre en œuvres des orientations particulières sur le secteur d'aménagement de la Pologne. Il est notamment question d'un centre commercial, qui correspond à une nouvelle offre commerciale, mais aussi une nouvelle offre d'habitat, située à proximité du terminus du Téléal. Ces éléments comportent l'idée d'une polarité de quartier pour l'ensemble du Plateau. Il convient de définir des règles d'urbanisme spécifiques s'agissant de la densité, des hauteurs, des assainissements, des espaces verts. L'organisation du stationnement est également un élément majeur pour ce secteur.

Il s'agit, par ailleurs, de transformer l'avenue Europe-Kennedy en une véritable épine dorsale urbaine, qui reliera le Fort de Villeneuve-Saint-Georges au Fort de Limeil, en passant par Valenton. Il est prévu de mettre en place des aménagements importants le long de cette épine dorsale. En ce sens, ce secteur est en forte mutation.

Le secteur du Quartier Nord et de Val Saint-Georges compte différents types d'habitats. Deux éléments majeurs modifieront la vie du quartier : l'arrivée prochaine du tram-train, qui, quel que soit son tracé de l'autre côté de la Seine, passera au même endroit de Villeneuve-Saint-Georges ; et le projet de renouvellement du Quartier Nord, qui permettra de requalifier l'habitat (social, en accession), pour tendre vers la constitution d'un pôle de quartier, en termes d'offres de services, de commerces, et d'activités. Des terrains ont été repérés comme étant potentiellement mutables pour constituer la porte Nord de la ville.

Un travail spécifique a été effectué sur le quartier du Triage en amont de l'appel à idées lancé avec les habitants. Plusieurs ateliers ont été mis en place avec les habitants afin de préparer le cahier des charges de l'appel à idées, pour lequel ont concouru Castro Denissof et Interland. Cela a permis de faire émerger plusieurs orientations extrêmement intéressantes, répondant aux éléments déjà constitués concernant l'aménagement d'un projet intégrant parfaitement et totalement les risques d'inondabilité.

Il convient de préserver, pérenniser et revitaliser le pôle ferroviaire. J'insiste sur l'enjeu de ce pôle à l'échelle métropolitaine. Une réflexion sur le devenir des emprises du Port Bergeron est en cours. Il convient d'accompagner le projet tram-train, quel que soit son tracé, et d'assurer l'interconnexion entre le tram-train et le RER D. Il faut pérenniser et approfondir la relation du quartier à la Seine. Le quartier du Triage est un « ailleurs » proche de la ville-centre. La qualité paysagère nécessite tout de même un apport en termes de logements afin de redonner à ce quartier un équipement commercial, des équipements de proximité et des services.

Pour cela, les projets d'appel à idées ont émis un certain nombre d'hypothèses que nous sommes en train d'étudier afin de les intégrer dans des orientations à venir dans le cadre du PLU.

Les projets de la ville de Choisy-le-Roi auront également un impact sur la vie du quartier. Le pôle commercial est important. Il est question, par ailleurs, d'un projet de collège intercommunal. La vie quotidienne des habitants peut être rapidement améliorée (navette fluviale, mise en relation entre le RER C et le RER D).

Le quartier Belleplace Blandin se situe au sud de la ville. Il possède ses propres spécificités, comme la requalification des berges de l'Yerres. Cela sous-entend que les habitants situés en bord de berges seront débarrassés des risques d'inondation. L'aménagement d'une coulée verte permettra de redonner cet espace public à tous. Cet espace prolongera les aménagements existants à Crosne ou Montgeron. Il s'agit, là, d'une mise en relation territoriale extrêmement importante en termes de loisirs, de promenades et de déplacements.

Il est question de la requalification des bords du quartier Blandin, comme la porte sud de la ville, de part et d'autre de la RN6, afin que l'espace, actuellement déstructuré, redonne de l'identité à votre ville, en offrant de nouvelles possibilités d'habitat, de commerce et de service.

La dernière orientation a trait à la requalification globale de Villeneuve-Saint-Georges, comme la porte sud de la future métropole. Cela est extrêmement important. La position de Villeneuve-Saint-Georges, donnée historique, constitue un atout extrêmement important par rapport aux différentes polarités en cours de mise en place.

Vous vous trouvez au sein d'un territoire en pleine mutation (pôle Orly, pôle Créteil). Toutes les villes alentour possèdent des projets de développement urbain et économique. Votre projet doit être complémentaire de ces derniers, et être garant de l'identité spécifique de votre ville, et de la longue façade avec la Seine, atout inestimable. Dans ce cadre, nous préconisons un travail spécifique sur l'ensemble des portes de la ville, lieux de politesse. Ces accès doivent devenir des lieux de repère, d'une véritable identité urbaine. Nous devons retrouver la politesse urbaine, condition première d'une métropole apaisée. Il faut redonner au fleuve toute sa place dans le développement urbain de la ville.

Ces atouts, pour certains, sont d'ores et déjà en cours de réalisation. Ils resitueront et repositionneront la ville comme un territoire urbain extrêmement attractif et accueillant dans la métropole future. Ainsi que je l'ai précisé en début d'intervention, vous disposez du document complet. Aussi, je reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M^{me} le Maire

Merci pour cette présentation riche, complète et importante, dans la mesure où elle fonde toute l'orientation de nos décisions municipales présentes et à venir. Le débat est ouvert.

M. FAISSE

Mme le Maire, je souhaiterais quelques explications s'agissant de l'orientation n° 3 relative à l'environnement. Ne pensez-vous pas que la vitesse sur la RN6, déjà réduite, pourrait l'être davantage ? Par ailleurs, le fait de créer des zones de rétrécissement me semble engendrer comme conséquences de créer des bouchons encore plus importants, et d'accroître la pollution de l'air dans des proportions importantes. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une bonne solution.

Dans l'orientation n° 4, il est écrit : « (...) préserver et développer le pôle de service public lié à la santé ». Pouvez-vous m'expliquer le rapport entre le pôle santé de Villeneuve-Saint-Georges, le CHI, les cliniques, le centre Henri Dret ; et le contrat de développement de la vallée de la Bièvre ?

Dans l'orientation n° 5, quartier du Plateau, pouvez-vous indiquer si le rachat des terrains situés entre le chemin de la Grange et la rue des Sapeurs-Pompiers, à l'ordre du jour ce soir, est destiné à accueillir les gens du voyage expulsés du quartier des Pologne ? Je vous remercie.

M. RAFATDJOU

S'agissant de la RN6, vous avez entièrement raison : si la seule intervention relative à la RN6 consiste à réduire la chaussée, les embouteillages seront plus importants encore. De fait, on compte en réalité trois types d'intervention : la requalification de la voie en tant que telle, à savoir sortir d'une route pour parvenir à une véritable voie urbaine. Cela nécessite une requalification en termes de boulevard urbain (plantation, espaces sécurisés pour les piétons et les cyclistes), mais aussi une régulation en amont et en aval de la circulation, ainsi qu'une réduction de cette dernière par la mise en œuvre du contournement.

La réduction de la voie ne constitue donc pas le seul élément modificatif. Il s'agit de décrire la transformation de la voie dans un ensemble de dispositifs permettant de réduire la vitesse. Au sein de la zone métropolitaine, il est question de créer une fluidité permanente à vitesse réduite. La voie de contournement fait partie du dispositif, mais elle n'est pas exclusive.

M. FAISSE

Qu'en est-il du contrat de développement de la vallée de la Bièvre ?

M. RAFATDJOU

Dans la même logique que je l'expliquais pour la transition écologique, nous nous situons au cœur d'une période de transition métropolitaine. Certains éléments sont d'ores et déjà en place, d'autres s'esquissent. Nous ne possédons pas une vision claire de tout ce qui sera mis en place, mais un certain nombre de contrats de développement territoriaux existent. Ces derniers sont porteurs d'aide et de mise en cohérence. Cela vaut pour les territoires de proximité comme pour les territoires lointains pouvant être mis en rapport.

À ce jour, un contrat de développement territorial est mis en place sur le pôle vallée de Bièvre en termes de santé, de recherche. Un certain nombre d'équipements liés à la filière de la santé sont présents au sein de la commune. Il n'est pas impossible de penser que ces équipements, dont certains sont dits d'excellence, puissent se mettre en rapport, en termes de recherche, de fonctionnement avec les éléments fonctionnant sur la vallée de Bièvre, et ce, même si la proximité territoriale n'est pas immédiate. Il s'agit d'une possibilité pour impulser de nouveaux développements pour ce secteur de santé au sein de votre ville.

M. FAISSE

Qu'en est-il du quartier de Plateau, et des terrains entre le chemin de la Grange et la rue des Sapeurs-Pompiers ?

M^{me} le Maire

La volonté de la ville consiste à mieux maîtriser certains terrains au fur et à mesure de leur disponibilité.

M. FAISSE

Ma question consistait à savoir si ces terrains étaient réservés aux gens du voyage qui seront expulsés des Pologne.

M^{me} le Maire

Non. Par ailleurs, pourquoi déclarer que ces personnes seront expulsées ? Il s'agit, là, d'une façon curieuse et prématurée de régler la situation de la ZAC de la Pologne.

M. THIBERVILLE

Je souhaite faire un commentaire s'agissant du site ferroviaire. Il ne faut pas considérer la question du pôle logistique comme étant simplement locale. Peut-être ai-je mal compris, mais il ne faut pas limiter l'ambition à cela, d'autant que nous travaillons différemment sur ces éléments. À ce jour, le site de Villeneuve-Saint-Georges est unique en Ile-de-France, afin de devenir, demain, une plateforme logistique importante à l'échelle métropolitaine et régionale, et ce, de manière très concrète.

Par exemple, nous travaillons sur une piste très opérationnelle avec l'aménageur du terminal de transport combiné du port du Havre, qui connaît une problématique de point de chute dans l'hinterland qu'est la région parisienne. De ce point de vue, le site de Villeneuve Saint-Georges l'intéresse. Nous sommes en contact et tentons de travailler sur un projet de développement. Nous nous situons donc sur une autre échelle. Il s'agit de relier par le rail ce pôle de Villeneuve-Saint-Georges aux grandes zones logistiques d'Ile-de-France, aujourd'hui éclatées au-delà de la Francilienne.

Il ne s'agit que d'une hypothèse de travail, mais cet exemple montre comment le site de Villeneuve-Saint-Georges peut être amené à jouer un rôle à grande échelle.

Le pôle logistique doit jouer un rôle en synergie avec les autres pôles alentour : Bonneuil, chantier multitechnique de Valenton, Orly Rungis et les grandes zones logistiques liées aux Mines ou à la Sogaris. Nous nous intéressons à ces questions, et Villeneuve-Saint-Georges paraît bien placé pour jouer un rôle important dans le développement et le report modal.

Aujourd'hui, en effet, tout passe par la route. Le Havre reçoit deux millions de container « équivalent vingt pieds » par an. Un défi ferroviaire mérite donc d'être relevé. Les trafics plus proches, comme Valenton-Rungis, passent par la route et non par le rail, alors même que cela serait possible. Villeneuve-Saint-Georges jouera donc sans doute un rôle important de ce point de vue.

En revanche, il convient d'agir intelligemment en termes d'activité sur ce site. S'il s'agissait d'un énième terminal de transport combiné ou de l'arrêt d'une autoroute ferroviaire, cela serait plus problématique, car cela engendrerait des flux routiers importants.

Cela pose, bien évidemment, en fonction du projet économique à venir sur le Triage, en lien avec l'implantation d'entreprises, la question des accès routiers, qu'il conviendra de définir. Il me semblait important d'insister sur ce point, afin de mettre en lumière le fait que le rayonnement n'est pas uniquement local.

M^{me} le Maire

Merci, Marc, pour ces précisions que nous partageons totalement.

M. FAISSE

Je suis désolé de revenir sur le quartier du Plateau, mais en page 12 du PADD, alinéa 1.3 « situation résidentielle des gens du voyage », il est écrit : « La réalisation de terrains adaptés a été étudiée sur le secteur de la rue des Sapeurs-Pompiers de Paris pour répondre notamment aux besoins de maîtrise foncière des terrains de la Pologne. Une réflexion est donc en cours pour proposer des solutions d'habitat adapté, répondant au mode de vie d'habitat des gens du voyage sédentarisés. »

M^{me} le Maire

L'adverbe « notamment » est précisé. Je vous ai par ailleurs repris sur le terme « expulsion », s'agissant des gens du voyage. Nous n'avons pas l'intention de procéder de cette manière. Nous voulons permettre, si cela est possible, à une partie des gens du voyage qui souhaiteraient rester à Villeneuve de pouvoir le faire. J'ai ensuite évoqué une meilleure maîtrise des terrains disponibles. Nous étudions la possibilité de réaliser des terrains adaptés, et de prendre une part de la relocalisation des gens du voyage. J'insiste sur le fait qu'une action solidaire à l'échelle du département, voire de la région, doit par ailleurs être menée.

M^{me} DINNER

Dans le programme local de l'habitat, s'agissant de la question relative aux gens du voyage, nous avons indiqué ces éléments, en précisant que la ville prendrait ses responsabilités. Ainsi que l'a affirmé Madame le Maire, nous n'expulsons pas les gens du voyage. Un travail est mené, comme dans le cadre de tous les projets. Les gens du voyage sont des êtres humains comme les autres, avec leurs qualités et leurs défauts, comme vous et moi.

Dans le cadre du schéma départemental à nouveau actualisé, il a été demandé d'inscrire la situation particulière des gens du voyage. Il convenait qu'il y soit question d'habitat adapté, réparti sur l'ensemble du territoire du Val-de-Marne.

M^{me} le Maire

Merci, Nathalie. Monsieur FAISSE, compte tenu de votre question, pouvez-vous indiquer si vous êtes favorable ou non à la ZAC de la Pologne, et si vous êtes favorable à la mise en place de terrains adaptés aux gens du voyage ?

M. FAISSE

Il semble que ce point a déjà été discuté.

M^{me} le Maire

Je réponds également à des questions déjà posées. Aussi, je souhaiterais que vous répondiez à ma question.

M. FAISSE

Nous ne voulons pas encore construire des barres d'immeubles supplémentaires à Villeneuve.

M^{me} le Maire

Là n'était pas la question.

Mme NIASME

Je souhaite poser plusieurs questions, et notamment s'agissant du projet d'aménagement et de développement durable proposé ce soir et fort bien constitué. De nombreux éléments rappellent des éléments que les Villeneuvois connaissent déjà ; d'autres sont très facilement visibles sur le site de l'INSEE. Le tissu des PME est constitué au deux tiers de commerces de bouche.

Vous évoquez la ZAC de la Pologne. Je me permets de rebondir sur le fait que la partie économique (orientation n° 4) est extrêmement importante, et doit être prise en compte par votre équipe, au travers de la politique que vous mènerez peut-être au cours des années à venir. Ce volet constitue le moyen de faire vivre et de faire respirer une ville.

S'agissant du Triage, j'ai entendu l'hypothèse consistant à revenir sur des activités de fret. Cela étant, il convient de penser aux commerces qui tentent de subsister à Villeneuve-Saint-Georges. Il faut par ailleurs songer à implanter diverses activités commerciales, et à les faire vivre. Cela s'inclut dans une véritable ambition politique.

Je formulerais un vœu : le fait de poser des locaux commerciaux, comme vous souhaitez peut-être le faire s'agissant de la ZAC de la Pologne, ne permet pas de faire vivre des activités commerciales. Cela fonctionne-t-il sur la dalle du Bois Matar ou aux Graviers ? Aujourd'hui, ces modèles économiques fonctionnent très difficilement.

Une réflexion mérite d'être menée. Vous évoquez la « mixité » des formes d'habitat, des types de commerce. Il faut réfléchir à un projet s'incluant réellement dans un projet de ville. Je parle d'une véritable ambition pour nos commerces et l'avenir de la ville. Cela doit s'inclure dans une réflexion en lien avec le projet d'urbanisation, lequel constitue une réelle chance pour notre ville. Je vous remercie.

M^{me} BARDEAUX

Nous sommes tout à fait d'accord. Le travail présenté par Makan est le résultat de travaux et de liens menés avec les populations, l'équipe municipale, et les différents acteurs du territoire. Cela rejoint votre propos. Lorsque Makan évoque la mixité dans chaque quartier, il se positionne sur ce type de logique suite à une commande politique consistant à redynamiser Villeneuve Saint-Georges. Il s'agit de rendre, dans chaque quartier, et plus globalement dans la ville, notre territoire plus attractif et accueillant.

Makan présente depuis plusieurs années, à mesure que le PLU s'étoffe, notre ville de façon intelligente. Nous avons besoin de cela. Madame NIASME, vous parlez des problématiques connues de Villeneuve Saint-Georges, comme l'environnement aéroportuaire ou les nuisances sonores. Or, l'équipe de Makan fournit un travail qui tend à rendre notre ville belle et intelligente. Cela paraît extrêmement important. Nous aboutissons à des éléments faisant désormais partie du palpable.

Je suis élue en charge de la vie des quartiers. Aussi, les sujets présentés me touchent et raisonnent dans ce que nous voulons construire à Villeneuve Saint-Georges. La thématique de ville accueillante, qui n'accompagne pas l'habituelle ville attractive, paraît extrêmement importante. Depuis un mois et demi, nous travaillons sur ces thématiques dans les quartiers de la ville. Les populations attendent une ville à partir de laquelle des quartiers construisent une identité plus large. Nous nous positionnons dans cette démarche. Il paraît intéressant de voir que les choses aboutissent au fur et à mesure. Je tiens par ailleurs à féliciter le travail fourni concernant le logo.

M. KNOPFER

Je souhaite apporter quelques précisions s'agissant du quartier de la Pologne. Ce projet, grandiose, devrait particulièrement vous convenir. J'ignore si la présentation vous a agréé, mais le projet par lui-même est grandiose pour la ville de Villeneuve Saint-Georges. Nous allons dépasser toutes nos espérances sur les vies de quartier, sur le centre-ancien et sur le centre-ville. Au sein de ce quartier se trouvera une vraie ville, avec des grandes surfaces, avec des magasins, des brasseries, et peut-être des cafés. Nous construisons un vrai quartier. Le projet réalisé par notre ami, l'Architecte, est un vrai projet du futur !

Nous ne pouvons pas imaginer, sauf en nous trouvant dans des villes extrêmement modernes, dans des quartiers de Paris, ce que deviendra ce quartier. Ce dernier sera très beau, et ira exactement dans le sens que vous souhaitez et que souhaitent les Villeneuvois. L'espace vide, inhabité, voire dangereux (les gens du voyage semblent poser problème à certains) n'existera plus. Laissez avancer ce projet.

Mme NIASME

Le projet est bien entendu très beau. Le fait de construire des locaux commerciaux et des habitations, mais aussi rénover correspond bien entendu à l'inspiration de chacun. Je ne rebondirai pas sur les propos de M. KNOPFER, qui me semblent hors sujet lorsque l'on parle d'activités commerciales, cœur du débat.

La ZAC de la Pologne est un projet très intéressant. Je pense que le quartier a besoin d'être dynamisé. Cela dit, nous reprochons qu'il soit, une fois encore, proposé des tours au milieu des tours. Cette forme d'habitat ne fonctionne pas ; d'où ma précédente question : les zones commerciales du Bois Matar et les dalles commerciales situées au milieu des quartiers fonctionnent-elles ?

Nous connaissons les difficultés lourdes que rencontrent les commerçants. Peut-être faudrait-il discuter avec ces derniers. Il existe, certes, des problématiques d'accessibilité aux commerces, mais la seconde difficulté réside dans le fait que la présence de consommateurs et de clients est nécessaire. La ZAC de la Pologne est un très beau projet, mais il s'agit de l'inclure dans une véritable réflexion politique. Il paraît évident que nous voulons tous le meilleur. Il faut inclure le commerce comme l'une des priorités dans le mieux-vivre. Les commerces permettront à l'ensemble des Villeneuvois de se réapproprier leur espace et de vivre mieux dans leur ville. Au-delà des mots, quel projet formulez-vous concrètement pour notre avenir ? Quelle est votre ambition politique ? Je vous remercie.

M. DUTHEIL

Je souhaite vous remercier de votre intervention, madame. Elle tranche avec d'autres interventions que je ne rappellerai pas au Conseil. Votre intervention est constructive. Je pense que nous partageons tous ici, quelles que soient nos diversités politiques, le souhait que des projets d'envergure permettent à Villeneuve de se redresser afin de retrouver son attractivité.

Le projet comporte selon moi trois éléments majeurs : la mixité, en termes de logement, qui apparaît comme une nécessité et un impératif politique que nous partageons. L'absence de mixité conduit à la ségrégation. Je pense que vous partagez ce point de vue.

Ensuite, il convient de citer l'attractivité, c'est-à-dire la dynamisation d'un secteur de Villeneuve, aujourd'hui en difficulté à travers le centre commercial du Bois Matar, lequel a périclité et n'est finalement pas un centre commercial véritable. À travers l'aménagement de la ZAC de la Pologne, nous retrouverons la possibilité d'accueillir des commerces, mais aussi des consommateurs du fait des logements et du quartier à venir.

Enfin, l'élément environnemental paraît majeur en termes d'accessibilité comme en termes de logement. Les différentes municipalités ont œuvré pour préempter ces terrains et faire en sorte que ce projet soit possible.

Que des préoccupations soient prises en compte dans le cours de la discussion et que nous puissions améliorer certains éléments paraît possible. Lorsque tout le monde aura été désigné et que les choses seront en vue d'être réalisées, cela sera envisageable. Les esprits ne sont pas fermés.

J'ignore si vous vous exprimez à titre personnel ou au nom de votre groupe, mais votre intervention vous honore.

M. THIBERVILLE

Je partage le propos de Laurent. Je crois néanmoins que nous ne réglerons pas uniquement la dynamisation des commerces par l'offre. Il faut des clients. Aussi, nous devons agir sur la demande. À travers notre projet, nous posons justement des axes qui doivent permettre de l'améliorer. Dans ce cadre, la question de la mixité, mais aussi celles de l'emploi et du taux d'emploi paraissent essentielles dans notre ville. Il convient, selon moi, d'évoquer également la qualité de l'emploi.

Les commerces sont générateurs d'emplois, mais il faut reconnaître que bon nombre de ces derniers sont précaires, composés de bas salaires et de temps partiels. Agir sur le levier d'emplois plus qualifiés, et notamment s'agissant du site ferroviaire, peut permettre d'agir sur la demande.

Enfin, le désenclavement de notre ville, sujet lié au transport, est important. Nos projets de transport permettront aux Villeneuvois d'accéder à des bassins d'emplois difficilement accessibles à ce jour. Je pense notamment à Orly et Rungis, mais aussi à Créteil – ce qui explique le projet Téléal. Le désenclavement peut constituer un élément incitateur pour des entreprises désireuses de s'installer à Villeneuve. La logique peut fonctionner dans les deux sens, et ainsi générer de l'activité et de l'emploi. Il me paraît impossible de déconnecter le raisonnement portant sur les commerces aux éléments liés à la demande.

M^{me} le Maire

Merci, Marc.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Je souhaite poser une question s'agissant du nombre de logements en construction dans le centre-ville à proximité de la gare, ainsi que cela est précisé en page 12. Comment peut-on résoudre le problème de pollution en bordure de nationale, en sachant que ces logements seront construits dans une zone de pollution ? Quelles solutions envisagez-vous à cet égard ?

Par ailleurs, vous déclarez que vous maîtriserez le trafic, mais vous parlez de contournement de la nationale. Comment un tel contournement est-il envisagé ?

Par ailleurs, l'arrivée des commerces ne constitue pas la seule solution en termes d'économie. Il faudrait, à mon sens, favoriser d'avantage l'emploi par l'arrivée de PME et de TPE.

Enfin, quel sera le coût de ce projet ? Quel a été le coût de l'étude effectuée ? Je vous remercie.

M^{me} le Maire

Ce sont autant de questions que nous avons maintes fois abordées au sein de ce Conseil municipal. Nous ne reprendrons pas l'ensemble des points. De manière générale, qu'il s'agisse de la ZAC de la Pologne ou du centre-ville, nous ne construirons pas de tours, contrairement à ce que vous avez déclaré, madame NIASME. Je m'inscris en faux par rapport à ce propos.

Je conviens, et cela est important, que l'activité économique ne se résume pas à de l'activité commerciale. Il paraît important, en particulier sur le site ferroviaire, de développer l'activité, notamment du fret ferroviaire, mais aussi des activités économiques, avec des emplois qualifiés.

La dalle des Gravieres comme le petit centre commercial de Kennedy ne constitue pas un modèle économique de référence pour notre projet. Il ne reste d'ailleurs quasiment plus de commerces sur la dalle. S'agissant de notre dossier présenté dans le cadre de l'ANRU sur le quartier Nord, il n'est pas question de travailler avec la dalle, mais de remettre en question cette pratique.

Le contournement a déjà été évoqué. Nous agissons toujours pour qu'une déviation de la RN6 soit mise en place. Peu importe la terminologie, l'idée consiste à ce qu'une partie de la circulation soit déviée de la RN6. Récemment, le Préfet confirmait des solutions possibles. Ces dernières méritent de nous être présentées dans le détail. Nous nous montrons particulièrement vigilants sur ce sujet. Nous avons saisi que vous ne vouliez plus d'habitat, voire que nous pouvions raser le centre-ville puisqu'il s'agit d'une zone polluée. Nous n'avons pas le même point de vue en la matière.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Je me permets de rebondir sur votre propos. Le PADD est présenté pour la première fois au Conseil municipal. Aussi, les questions n'ont pas été « maintes fois » posées. J'ai posé des questions claires, pragmatiques, auxquelles je ne reçois pas de réponse. Or, le citoyen de Villeneuve se pose également ces questions. Le refus de répondre sera jugé comme il se doit. Toutes les conséquences seront tirées par les Villeneuvois.

M^{me} le Maire

J'ai répondu à vos questions.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Qu'en est-il du coût du projet ? Comment allez-vous concrètement contourner la nationale ? Ce projet se fonde sur une idée de contournement, mais nous n'obtenons pas de réponse s'agissant du contournement lui-même. Ces questions restent donc posées.

M^{me} le Maire

Je viens de répondre : le contournement n'est pas un projet local.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Cela est très vague ; il n'y a aucune proposition concrète sur l'idée de contournement alors même que l'on nous propose un projet fondé sur cette notion. Cela paraît illogique.

M^{me} le Maire

Le PADD n'a pas vocation à formuler des propositions concrètes. Il fonde nos orientations, et constitue une feuille de route pour les projets à venir.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Pour répondre à votre dernier propos, je ne suis pas pour le fait de raser le centre-ville. Je suis favorable à la préservation du patrimoine au sein du centre-ville. Je trouve inopportun de réaliser de nouvelles constructions en zone polluée. Cela est d'ailleurs interdit par la loi. Je vous remercie.

M. POIRET

Puisque vous faites écho aux Villeneuvois, je rappelle que des réunions de présentation de ce projet ont eu lieu dans les quartiers. Les Villeneuvois sont venus nombreux. Aussi, je pense que contrairement à vous, ils sont plus au courant des actions menées dans cette ville, dans la mesure où ils se présentent aux réunions et peuvent alors poser des questions auxquelles ils obtiennent rapidement des réponses.

S'agissant du contournement, je ne peux qu'aller dans le sens de Sylvie. A priori, le contournement suppose de passer ailleurs qu'à Villeneuve-Saint-Georges, ce qui implique l'aval des autres communes concernées. Ce plan est au minimum départemental, et régional. Il est inscrit au SDRIF. Vous pouvez consulter ce document sur Internet.

M^{me} le Maire

Je vous propose de prendre acte de notre PADD. Je remercie à nouveau Makan RAFATDJOU pour ce travail fouillé, conséquent, qui nous sera particulièrement utile. Rendez-vous pour la suite et l'approbation du Plan local d'urbanisme.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil municipal.

Urbanisme

2. Acquisition amiable d'un terrain sis Chemin de la Grange cadastré AM 76

M^{me} le Maire

Ce sujet correspond aux points 21 et 22, remontés dans un souci de cohérence s'agissant des questions d'urbanisme.

M. KNOPFER

Merci, madame le Maire. Le Conseil municipal a approuvé en 2002 la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière sur le secteur compris entre la rue des Sapeurs-Pompiers de Paris et le Chemin de la Grange. Le propriétaire de la parcelle AM 76, situé Chemin de la Grange et la commune se sont accordés sur la cession du bien au prix de 13 000 euros. Il s'agit d'un terrain non bâti de 531 m². Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition, par la ville, de ce terrain.

M^{me} le Maire

Merci, Charles. En l'absence de question ou remarque sur cette proposition, je propose de passer au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve l'acquisition amiable d'un terrain non bâti sis chemin de la Grange, cadastré AM 76, d'une superficie de 531 m², au prix de 13 000 €**
- **autorise le Maire à signer les actes correspondants.**

3. Acquisition amiable d'un terrain sis 121 chemin des Pêcheurs, démolition des bâtis et demande de subventions

M. KNOPFER

Dans le cadre du projet de renaturation des berges de l'Yerres et en partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil du Val-de-Marne et le SYAGE, le propriétaire du bien situé au 121 chemin des Pêcheurs a sollicité la ville en vue de la cession de son bien. Il s'agit d'un terrain de 743m², avec un pavillon de 157m² situé au 121 chemin des Pêcheurs, proposé au prix de 350 000 euros. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'amiable de cette parcelle.

M^{me} le Maire

Merci, Charles. Je me permets de préciser que nous avons particulièrement bien négocié cette acquisition, puisqu'elle était initialement évaluée à 510 000 euros. Je propose de passer au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 121 chemin des Pêcheurs, cadastré AR 164, d'une superficie de 743 m², comportant un pavillon d'une surface de 157 m², au prix de 350 000 €**

- **autorise le Maire à signer les actes correspondants,**

- **autorise la prise en charge financière au pro rata du jour de la signature de l'acte notarié de la taxe foncière,**

- **sollicite auprès des partenaires du projet, et notamment le Préfet du Val-de-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et le Conseil Général du Val-de-Marne l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour procéder à l'acquisition amiable du terrain sis 121 chemin des Pêcheurs et à la démolition des bâtis,**

- **sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restant pour l'acquisition des biens susvisés,**

- **autorise le Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants.**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Adoption du scrutin public pour procéder à certaines nominations

M^{me} le Maire

Pour vous, il s'agit du point n° 2.

Dans le Code général des collectivités territoriales, il est prévu que nous puissions voter au scrutin secret, notamment lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Cependant, le dernier alinéa de cet article, relatif aux libertés et responsabilités locales, donne la possibilité au Conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf si les dispositions législatives ou réglementaires prévoient expressément ce mode de scrutin.

Je vous demande d'adopter le scrutin public ou non pour les prochaines désignations. Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide d'adopter le scrutin public pour procéder aux nominations ou aux présentations des membres, ou représentants de la commune, au sein des organismes suivants :**

- **Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)**

- **Commission consultative des services publics locaux**

- **Correspondant Défense**

- **Correspondant Sécurité routière**

- **Association SYNCOM**

- **Association pour le développement sanitaire**

- **Association de prévention, soins et insertion**

- **Association L'accueil**

- **Association Orbival**

- **Association Les Francas**

- **Association Bruitparif**

- **Conseils d'administration des établissements scolaires : Lycée Arago, Collège Jules Ferry,**

- Collège Roland Garros, Collège Brossolette
- Conseils d'école
- L'office public de l'Habitat de Villeneuve Saint Georges

5. Désignation des représentants de la commune :

Commissions :

- a) **Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)**

M^{me} le Maire

Sont proposés pour la liste Villeneuve à Gauche, en titulaires : Nathalie DINNER, Jean-Pierre DAVIDE, Alexandre BOYER, Charles KNOPFER et Guillaume POIRET; en membres suppléants : Christian JONCRET, Marc THIBERVILLE, Yannick PILATTE, Birol BIYIK et Bénédicte BOUSSON-JANEAU.

Sont proposés pour la liste Agir pour Villeneuve, en titulaire : Philippe GAUDIN; et en membre suppléant : Michel FAISSE.

Sont proposés pour la liste Villeneuve Saint-Georges Sécurité, en titulaire Anastasia MARIE DE FICQUELMONT; et en membre suppléant : Jean-Paul ESPINAR.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,

M. GAUDIN, Mme NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, ayant voté pour la liste Agir pour Villeneuve,

Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour la liste Villeneuve-Saint-Georges sécurité,

- **élit les représentants de la commune au sein de la Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine comme suit :**

Titulaires : Nathalie DINNER, Jean-Pierre DAVIDE, Alexandre BOYER, Charles KNOPFER, Guillaume POIRET et Philippe GAUDIN,

Suppléants : Christian JONCRET, Marc THIBERVILLE, Yannick PILATTE, Birol BIYIK, Bénédicte BOUSSON JANEAU et Michel FAISSE.

b) Commission consultative des services publics locaux

M^{me} le Maire

Sont proposés pour la liste Villeneuve à Gauche en membres titulaires : Daniel HENRY, Insaf CHEBAANE, Elsa BARDEAUX, Charles KNOPFER; et en membres suppléants : Christian JONCRET, Nathalie DINNER, Imen GUEDDA, Guillaume POIRET.

Sont proposés pour la liste Agir pour Villeneuve, en titulaire, Philippe GAUDIN; et en membre suppléant : Kristell NIASME.

Sont proposés pour la liste Villeneuve Saint-Georges Sécurité, en titulaire, Jean-Paul ESPINAR; et en membre suppléant : Anastasia MARIE DE FICQUELMONT.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,

M. GAUDIN, Mme NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, ayant voté pour la liste Agir pour Villeneuve,

Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour la liste Villeneuve-Saint-Georges sécurité,

• désigne au scrutin public les représentants de la commune à la commission consultative des services publics locaux comme suit :

Titulaires : Daniel HENRY, Insaf CHEBAANE, Elsa BARDEAUX, Charles KNOPFER et Philippe GAUDIN,

Suppléants : Christian JONCRET, Nathalie DINNER, Imen GUEDDA, Guillaume POIRET et Kristell NIASME.

c) Correspondant Défense

M^{me} le Maire

La commune est membre de différentes instances ou commissions, dont le Correspondant Défense.

Est proposé pour la liste Villeneuve à Gauche : Yannick PILATTE.

Est proposé pour la liste Agir à Villeneuve : Pierre MAILLOCHON.

Est proposé pour la liste Villeneuve Sécurité : Jean-Paul ESPINAR.

Le Conseil municipal,

Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme GUEDDA, ayant voté pour Yannick PILATTE de la liste Villeneuve à gauche,

M. GAUDIN, Mme NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, ayant voté pour Pierre MAILLOCHON de la liste Agir pour Villeneuve,

Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour Jean-Paul ESPINAR de la liste Villeneuve-Saint-Georges sécurité,

- élit Yannick PILATTE en tant que « Correspondant Défense ».

d) Correspondant Sécurité routière

M^{me} le Maire

Est proposé pour Villeneuve à Gauche : Daniel HENRY.

Est proposé pour Agir à Villeneuve : Pierre MAILLOCHON.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme GUEDDA, ayant voté pour Daniel HENRY de la liste Villeneuve à gauche,

M. GAUDIN, Mme NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour Pierre MAILLOCHON de la liste Agir pour Villeneuve,

- élit Daniel HENRY en tant que « Correspondant Sécurité routière ».

Associations :

e) Association SYNCOM

M^{me} le Maire

Sont proposés pour la liste Villeneuve à Gauche Daniel HENRY en titulaire et Birol BIYIK en membre suppléant.

Sont proposés pour la liste Villeneuve Saint-Georges Sécurité Anastasia MARIE DE FICQUELMONT en titulaire et Jean-Paul ESPINAR en membre suppléant.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,

Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour la liste Villeneuve-Saint-Georges sécurité,

M. GAUDIN, Mme NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, s'étant abstenus,

- élit en tant que représentants de la commune à l'assemblée générale de l'association SYNCOM : Daniel HENRY titulaire et Birol BIYIK suppléant.

M. PILATTE

Je souhaite simplement faire remarquer mon étonnement qu'un groupe nommé Villeneuve Sécurité ne présente pas de correspondant pour la Sécurité routière.

f) Association pour le développement sanitaire

M^{me} le Maire

Sont proposés pour la liste Villeneuve à Gauche : Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Bénédicte BOUSSON-JANEAU et Omar CHERIGUENE.

Est proposée pour la liste Agir pour Villeneuve : Marie-Christine PEYNOT.

Sont proposés pour la liste Villeneuve Sécurité : Jean-Paul ESPINAR et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,

M. GAUDIN, Mme NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, ayant voté pour la liste Agir pour Villeneuve,

Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, ayant voté pour la liste Villeneuve-Saint-Georges sécurité,

• **élit : Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Bénédicte BOUSSON-JANEAU et Omar CHERIGUENE, en tant que représentants de la commune au conseil d'administration de l'association pour le développement sanitaire.**

h) Association l'Accueil

M^{me} le Maire

Sont proposés pour Villeneuve à Gauche : Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Charles KNOPFER, Sylvie RICHTON et Christian JONCRET.

Est proposé pour Agir pour Villeneuve : Michel FAISSE.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,

M. GAUDIN, Mme NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, ayant voté pour la liste Agir pour Villeneuve,

Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, s'étant abstenus,

• **élit : Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN, Charles KNOPFER, Sylvie RICHETON et Christian JONCRET en tant que représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'association l'Accueil.**

M^{me} le Maire

Pour les désignations suivantes, seule la liste Villeneuve à Gauche ayant proposé des candidats, il est proposé de réaliser un vote groupé :

Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHETON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme GUEDDA, ayant voté pour Bénédicte BOUSSON-JANEAU de la liste Villeneuve à gauche, M. GAUDIN, Mme NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, n'ayant pas pris part au vote,

g) Association de prévention, soins et insertion (APSI)

Le Conseil municipal élit Bénédicte BOUSSON-JANEAU en tant que représentante de la commune à l'assemblée générale de l'association de prévention, soins et insertion (A.P.S.I).

i) Association Orbival

Le Conseil municipal élit Marc THIBERVILLE en tant que représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'association « Orbival, un métro pour la banlieue ».

j) Association Les Francas

Le Conseil municipal élit Elsa BARDEAUX en tant que représentante de la commune au sein comité directeur de l'association Les Francas.

k) Association Bruitparif

Le Conseil municipal élit Laurent DUTHEIL en tant que représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'association Bruitparif.

1) Conseil d'administration des établissements scolaires

Le Conseil municipal élit les représentants de la commune au sein de chaque conseil d'administration des collèges et lycée de la commune, à savoir le Collège Jules Ferry, le Collège Roland Garros, le Collège Brossolette, et le Lycée Arago comme suit :

<i>Lycée Arago</i>	
<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Nadia BEN MOUSSA</i>	<i>Elsa BARDEAUX</i>
<i>Sylvie RICHETON</i>	<i>Omar CHERIGUENE</i>
<i>Collège Jules Ferry</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN</i>	<i>Mohammed BEN YAKHLEF</i>
<i>Mariam DOUMBIA</i>	<i>Daniel HENRY</i>
<i>Sabah CABELLO SANCHEZ</i>	<i>Guillaume POIRET</i>
<i>Collège Roland Garros</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
<i>Elsa BARDEAUX</i>	<i>Maurice BELVA</i>
<i>Imen GUEDDA</i>	<i>Sylvie RICHETON</i>
<i>Nadia BEN MOUSSA</i>	<i>Stéphanie ALEXANDRE</i>
<i>Collège Brossolette</i>	
<i>Titulaire</i>	<i>Suppléants</i>
<i>Insaf CHEBAANE</i>	<i>Jean Pierre DAVIDE</i>
<i>Omar CHERIGUENE</i>	<i>Maurice BELVA</i>
<i>Bénédicte BOUSSON JANEAU</i>	<i>Mubbashar KHOKHAR</i>

m) Conseils d'école

Le Conseil municipal élit les conseillers municipaux en qualité de représentants de la commune au sein de chaque conseil d'école des écoles maternelles et élémentaires de la commune comme suit :

<i>École des Poètes</i>	<i>Daniel HENRY</i>
<i>École maternelle Saint Exupéry</i>	<i>Christian JONCRET</i>
<i>École élémentaire A Saint Exupéry</i>	<i>Marc THIBERVILLE</i>
<i>École élémentaire B Saint Exupéry</i>	<i>Mariam DOUMBIA</i>
<i>École maternelle Anatole France</i>	<i>Nadia BEN MOUSSA</i>
<i>École élémentaire Anatole France</i>	<i>Birol BIYIK</i>
<i>École maternelle Condorcet</i>	<i>Bénédicte BOUSSON JANEAU</i>
<i>École élémentaire A Condorcet</i>	<i>Guillaume POIRET</i>
<i>École élémentaire B Condorcet</i>	<i>Julia MORO</i>
<i>École maternelle Paul Bert</i>	<i>Alexandre BOYER</i>
<i>École élémentaire Paul Bert</i>	<i>Yannick PILATTE</i>
<i>École maternelle Berthelot</i>	<i>Stéphanie ALEXANDRE</i>
<i>École élémentaire Berthelot</i>	<i>Soazic DEBBACHE</i>
<i>École maternelle Marc Seguin</i>	<i>Imen GUEDDA</i>
<i>École élémentaire Marc Seguin</i>	<i>Maurice BELVA</i>
<i>École Jules Ferry</i>	<i>Nathalie DINNER</i>
<i>École Paul Vaillant Couturier</i>	<i>Elsa BARDEAUX</i>
<i>Ecole Victor Duruy</i>	<i>Sabah CABELLO SANCHEZ</i>
<i>École Jean Zay</i>	<i>Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN</i>
<i>École Lafontaine</i>	<i>Marema GAYE</i>

7. Désignation des personnalités qualifiées au sein de l'OPH

M^{me} le Maire

Pour chaque OPH, un élu d'une autre ville est nécessaire. Dans ce contexte, Orly et Bonneuil nous ont proposé ces personnes. Est proposée Marilynne HERLIN pour Orly et Martine CARON pour Bonneuil.

S'agissant de la personnalité qualifiée remplaçant Pascal CAYRE est proposée Martine AUBERT.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Mme ALTMAN, M. HENRY, M. DUTHEIL, Mme BARDEAUX, Mme RICHTON, M. KNOPFER, M. PILATTE, M. POIRET, Mme DINNER pour son compte et celui de Mme CHEBAANE, M. JONCRET, Mme BOUSSON-JANEAU, Mme GAYE, M. DAVIDE, M. BELVA, M. CHERIGUENE, Mme CABELLO SANCHEZ, M. THIBERVILLE pour son compte et celui de M. GRACIA, Mme DEBBACHE, Mme DOUMBIA, M. BIYIK, M. BEN YAKHLEF, Mme RAVIENDRANATHAN, M. BOYER, M. KHOKHAR, Mme MORO, Mme BEN MOUSSA, Mme ALEXANDRE, Mme GUEDDA, ayant voté pour la liste Villeneuve à gauche,

M. GAUDIN, Mme NIASME, M. FAISSE, Mme PEYNOT, M. MAILLOCHON, Mme LAVOCAT, M. ESPINAR, Mme MARIE DE FICQUELMONT, n'ayant pas pris part au vote,

- désigne Marilyne HERLIN (mairie adjoint d'Orly en charge de l'habitat) et Martine CARON (mairie adjoint de Bonneuil en charge de l'habitat) en tant que personnes qualifiées ayant la qualité d'élus au sein du conseil d'administration de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges.

- désigne Martine AUBERT en tant que personne qualifiée en remplacement de M. Pascal CAYRE.

6. Syndicat intercommunal funéraire de la région Ile-de-France (SIFUREP) : désignation des représentants

M^{me} le Maire

Il convient de procéder au vote à bulletin secret pour l'élection des membres du SIFUREP, ce mode de scrutin étant obligatoire pour les EPCI. Nous vous transmettons des bulletins de vote.

Est proposé pour la liste Villeneuve à Gauche Daniel HENRY en titulaire et Charles KNOPFER en membre suppléant.

Mme GUEDDA procède à l'appel des votants, puis elle procède au dépouillement avec M. KNOPFER.

Le Conseil municipal procède au vote, à bulletin secret, des représentants de la commune au SIFUREP, qui donne les résultats suivants :

	Nombre de votes obtenus
Liste « Villeneuve à gauche »	29
Bulletins blancs ou nuls	9
Total des votes	38

En conséquence, sont élus comme représentants de la commune au SIFUREP : M. Daniel HENRY en titulaire et Charles KNOPFER en suppléant

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Nous aimerions poser des questions.

M^{me} le Maire

Non, madame. Il n'y a pas de question sur les votes.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Vous avez énoncé les candidats pour les commissions AVAP. Nous n'avons pas saisi le nombre de candidats de votre liste.

M. HENRY

On compte six titulaires et six suppléants. À la proportionnelle, il est question de cinq personnes de la majorité et d'une personne de l'opposition.

M^{me} MARIE DE FICQUELMONT

Combien de candidats comptait votre liste ?

M. HENRY

Nous avons cinq candidats, qui ont tous été élus. S'agissant de la seconde délibération, on comptait cinq postes : quatre titulaires et un suppléant ; le processus a été le même.

M^{me} le Maire

Merci, Daniel.

RESSOURCES

Ressources humaines

8. Programme annuel d'accès à l'emploi titulaire

M. JONCRET

Comme cela est indiqué dans votre note de présentation, il s'agit du programme annuel d'accès à l'emploi titulaire conformément à la loi du 12 mars 2012, qui a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par voie de concours réservés, de sélection professionnelle ou de recrutements réservés.

Dans ce cadre sont concernés notamment les agents en CDI ou CDD qui occupent un emploi permanent et qui justifient d'une certaine ancienneté.

La ville souhaite poursuivre le processus de résorption des emplois précaires engagés ces dernières années. À Villeneuve Saint-Georges, douze agents non titulaires sont éligibles à ce dispositif de titularisation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le programme annuel d'accès à l'emploi titulaire annexé à la présente délibération, d'autoriser le Maire à confier au centre de gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à sa mise en œuvre, et d'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions utiles à sa mise en œuvre.

M^{me} le Maire

Merci, Christian. En l'absence de question, je propose de passer au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **adopte le programme annuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération.**
- **autorise le Maire à confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme**
- **autorise le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.**

9. Modification des effectifs du personnel communal

M. JONCRET

Ainsi que le précise la note détaillée, il s'agit de nommer des agents inscrits sur liste d'aptitude après réussite au concours ou au titre de la promotion interne ; de recruter des agents par voie de mutation ou de requalifier un certain nombre de postes ; de nommer des agents par voie d'intégration directe ; de transformer des postes pour répondre aux besoins de certains services, et notamment de la petite enfance ; pour le soutien psychologique à destination des agents municipaux ou enfin pour recruter un chargé de mission pour le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'ensemble de ces éléments conduit à modifier le tableau des effectifs inscrit dans la note de présentation.

Il s'agit de mettre en œuvre ces modifications à partir du 1^{er} juin 2014, et que ces dépenses correspondent aux éléments imputés au chapitre 012 du budget communal.

M. FAISSE

Y a-t-il des problèmes de souffrance au travail chez les agents communaux, compte tenu des besoins en soutien psychologique à destination de ces derniers ?

M^{me} le Maire

Il paraît normal de faire de la prévention en la matière.

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **modifie le tableau des effectifs, comme suit :**

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVE L EFFECTIF
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe temps complet	61	- 1	+ 1	61
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	23	- 1	+ 1	23
Rédacteur à temps complet	12		+ 2	14
Attaché à temps complet	18		+ 1	19
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	293	- 2		291
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	9	- 2		7
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	18	- 3		15
Agent de maîtrise à temps complet	19		+ 4	23
Agent social de 2 ^{ème} classe à temps complet	2		+ 1	3
ATSEM 1 ^{ère} classe à temps complet	22	- 1		21
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe à temps complet	3		+ 1	4
Médecin hors classe à temps non complet 6h00	2	- 1		1
Psychologue de classe normale à temps non complet 7h00	0		+ 1	1
Assistant de conservation à temps complet	0		+ 1	1
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3	- 1		2
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 4h00	3	- 1		2
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 3h00	1	- 1		0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 7h00	0		+ 1	1
TOTAL	489	- 14	+ 14	489

- **dit que ces modifications prennent effet au 1er juin 2014**

10. Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections : indemnité forfaitaire supplémentaire pour élection

M. JONCRET

La note technique soumise à délibération concerne particulièrement les agents participant à l'organisation des élections, qui, pour la plupart, sont rémunérés en heures supplémentaires. Cependant, un certain nombre de personnels d'encadrement ne peuvent pas, par leur statut, percevoir ces heures supplémentaires. Il est donc prévu pour ces derniers un autre mode de rémunération lorsqu'ils travaillent lors d'un scrutin notamment ; il s'agit de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection.

Cette indemnité a été adoptée à Villeneuve par une délibération en 2004. Néanmoins, le Trésorier Payeur nous a fait savoir que les modes de calcul et d'indemnisation de l'IFSE étaient trop imprécis. Il est donc souhaitable d'explicitier le mode de fonctionnement et de calcul de l'enveloppe ce qui permettra au comptable de la collectivité d'exercer son contrôle dans les meilleures conditions et d'éviter tout problème de paiement à l'avenir, et notamment pour les élections européennes qui auront lieu le 25 mai pour les agents qui seront concernés.

Il est donc prévu de confirmer le principe du paiement de cette indemnité et d'en fixer la référence de calcul faisant l'objet de la note.

M^{me} le Maire

Merci, Christian. En l'absence de questions, je propose de voter.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **décide de fixer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962 pour l'ensemble des agents qui participent à l'organisation des scrutins et qui sont exclus du bénéfice des IHTS.**

- **dit que le montant de référence pour le calcul de l'IFCE sera celui de l'IFTS de 2e catégorie en vigueur assorti d'un coefficient de 8, de façon à déterminer un crédit global par tour de scrutin et un montant maximum par bénéficiaire.**

- **dit que les attributions individuelles seront établies en fonction du travail effectué. Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.**

- **dit que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.**

Finances

11. Avenant marché public Fourniture, pose, entretien et exploitation du mobilier urbain

M. HENRY

Ce point devait initialement être présenté par José GRACIA, président de la Commission d'appel d'offres.

Une partie de notre mobilier est aujourd'hui sous marché conclu depuis le 1^{er} juin 2004 avec Clear Channel. Nous souhaitons revoir le contrat et le cahier des charges plus précisément pour le renouvellement. Nous voulons prendre le temps pour affiner les notions de révision. Comme le futur marché sera conclu pour dix ans, nous proposons de passer un avenant pour six mois afin de rédiger le nouveau cahier des charges.

Il est proposé au Conseil municipal de passer un avenant n° 1 avec la société Clear Channel France de Boulogne pour une durée de six mois.

M^{me} le Maire

Merci, Daniel. Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **autorise le Maire à signer ledit avenant.**

12. Fourniture de documents (livres, livres audio, DVD, CD audio et CD-ROM) pour les médiathèques : autorisation de signature de marché

M. HENRY

Il s'agit d'un marché concernant la fourniture de documents pour les deux médiathèques de Villeneuve Saint-Georges. Un marché avait été conclu en 2010 pour une durée de quatre ans et arrivait à échéance le 30 avril 2014. Nous avons donc relancé ce marché.

Il était question de cinq lots : un lot concernait les nouveautés et livres pour la jeunesse, le deuxième était constitué de nouveautés et commandes de livres pour adultes, le lot n° 3 était composé de CD audio, le lot n° 4 de CD-ROM et le lot n° 5 de DVD.

Nous avons reçu 14 offres, suite au lancement du marché. Il s'agit d'un marché de quatre ans pour 300 000 euros TTC.

Après étude des offres par la direction des médiathèques en lien avec le service achats de la ville, la CAO a attribué les différents lots comme suit :

- lot n° 1, société Alizé-SFL pour 23 000 euros TTC,
- lot n° 2, société Alizé-SFL pour 23 000 euros TTC,
- lot n° 3, société GAM SAS pour un montant de 13 000 euros TTC,
- lot n° 4, société CIRCLE SARL pour 6 000 euros TTC,
- lot n° 5, société ADAV pour un montant de 10 000 euros TTC.

M^{me} le Maire

Merci, Daniel. Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

• autorise le Maire à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de documents pour les médiathèques comme suit :

- Lot n° 1 : office de nouveautés et livres pour la jeunesse (fiction, documentaires, bandes dessinées, livres audio) - Société Alizé-SFL - Pour un montant annuel estimé à 23 000 €TTC

- Lot n° 2 : office de nouveautés et commandes de livres pour adultes (fiction, documentaires, bandes dessinées livres audio) et livres pour adultes à gros caractères - Société Alizé-SFL - Pour un montant annuel estimé à 23 000 €TTC

- Lot n° 3 : commandes de CD audio avec notices unimarc pour la section musique - Société GAM SAS - Pour un montant annuel estimé à 13 000 €TTC

- Lot n° 4 : office et commande de cédérom (jeux ludo-éducatifs ou documentaires) pour l'espace multimédia - Société CIRCLE SARL - Pour un montant annuel estimé à 6 000 €TTC

- Lot n° 5 : commande de DVD - Société ADAV - Pour un montant annuel estimé à 10 000 €TTC

13. Modification des tarifs municipaux pour 2014

M. HENRY

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les tarifs pour le centre culturel municipal pour 2014 et 2015. Je ne reprendrai pas l'intégralité des tarifs puisqu'ils sont visibles dans le document que vous possédez. Globalement, pour les cours de dessin, il est proposé une augmentation en 2,5 % et 3,6 %, en sachant qu'il subsiste les tarifs villeneuvois et non villeneuvois. Pour les tarifs du théâtre, il est proposé une stabilité pour les Villeneuvois et une augmentation pour les non villeneuvois. Il est proposé de créer un Pass « sport et culture » sur au moins deux spectacles (retransmission le 8 novembre 2014 pour un match de football Italie-Brésil et un spectacle *Ali 74, le Combat du siècle* le samedi 22 novembre 2014).

Évoquons la notion de ciné-club dans le Ciné Passion, avec la projection de films de septembre à décembre. Il s'agira aussi de spectacles de théâtre, type *Histoire de famille* et *Seul en scène*, qui, grâce au Pass « sport et culture », permettra au plus grand nombre de découvrir des spectacles et les films mentionnés. Ce Pass permettra aux spectateurs ayant acheté une place pour chacun des deux spectacles de bénéficier d'une adhésion gratuite au ciné-club consacré au sport de septembre à décembre.

Il est proposé au Conseil municipal l'ensemble de ces modifications tarifaires.

M^{me} le Maire

Merci, Daniel. Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

• fixe conformément aux tableaux ci-dessous, les tarifs et redevances des services communaux :

Cours de dessins (prix au trimestre)

Villeneuvois	
<i>Adultes</i>	82.00 €
<i>Enfants et non-imposables</i>	41.00 €
Non Villeneuvois	
<i>Adultes</i>	113.00 €
<i>Enfants</i>	57.00€

Spectacles scolaires (prix par enfant)

	Etablissements scolaires de Villeneuve St Georges	Etablissements scolaires hors Villeneuve St Georges *
Maternelles / Élémentaires	3.00 €	5.00 €
Collèges / Lycées	3.00 €	7.00 €

* La priorité est accordée aux établissements scolaires villeneuvois.

Les animations ou ateliers organisés autour des spectacles ou des expositions sont gratuits.

Chaque élève ayant assisté à une représentation sur le temps scolaire est invité lorsqu'il revient voir le même spectacle lors d'une représentation tout public.

Pass « sport et culture »

le Théâtre municipal mettra en place au 30 août 2014 un Pass « Sport et Culture» pour les 2 spectacles programmés dans ce cadre lors de la saison 2014-2015 :

- *Italie-Brésil 3 à 2* / Davide Enia / Samedi 8 novembre 2014

- *Ali 74, le combat du siècle* / Nicolas Bonneau, Mikael Plunian et Fannytastic / Samedi 22 novembre 2014

Ce pass individualisé permettra aux spectateurs ayant acheté une place pour chacun de ces deux spectacles de bénéficier d'une adhésion gratuite au ciné-club Ciné Passion, consacré au sport de septembre à décembre 2014.

14. Répartition des subventions aux associations locales

M. PILATTE

Lors de sa séance du 10 avril 2014, le Conseil municipal a attribué, dans le cadre du vote du budget, une enveloppe de 280 000 euros pour les subventions aux associations locales. Vous êtes aujourd'hui invités à répartir cette enveloppe entre les différentes associations locales selon le tableau joint à cette délibération.

Pour information, nous distribuons environ 110 000 euros pour les associations sportives, près de 89 000 euros pour les associations culturelles, près de 35 000 euros pour les associations de solidarité, et plus de 14 000 euros pour des associations diverses. Ainsi que je l'ai expliqué lors du précédent Conseil municipal, nous réservons également une provision de 25 000 euros pour répondre à des demandes exceptionnelles des associations. À ce propos, nous avons déjà voté un certain nombre de subventions. Comme l'an dernier, une provision de 5 000 euros est prévue pour répondre à des actions dans le cadre de l'égalité femme/homme, et devra être répartie.

M. FAISSE

Je souhaite dissocier France Palestine des autres associations.

M. PILATTE

Nous avons oublié ; votre constance vous honore, monsieur FAISSE.

M^{me} le Maire

Dans ce cas, votons tout d'abord pour l'ensemble des subventions à l'exception de France Palestine, puis pour cette dernière association.

Le Conseil municipal,

Pour l'ensemble des associations sauf France Palestine :

À l'unanimité des membres présents et représentés

Pour l'association France Palestine :

Par 32 voix pour,

Mme GAYE pour le compte de M KNOPFER, M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN Mme NIASME ayant voté contre.

- **attribue, au titre de l'exercice 2014, les subventions de fonctionnement figurant dans le tableau joint à la présente délibération, les crédits correspondants étant ouverts à la nature 6574**

- **donne pouvoir au Maire pour signer les conventions nécessaires**

15. Carnaval des enfants – Participation de la ville aux frais engagés par les écoles et les associations

Mme RICHTON

Chaque année, le Carnaval des enfants mobilise les établissements scolaires et les accueils de loisirs, les enfants du CME, ainsi que des associations (Arc en Ciel et Centre social Asphalte). Les parents d'élèves s'investissent dans ce projet, en particulier dans la confection du bonhomme Carnaval (transformé en dragon) et l'ensachage des confettis. Je salue les parents et animateurs présents ce soir.

Cette année, la manifestation a eu lieu le 5 avril 2014 en matinée, avec, pour thématique, l'Angleterre, dans le cadre des cinquante ans de jumelage avec Eastleigh. Les enseignements se sont beaucoup investis dans la préparation de costumes, sur des fonds avancés par la coopérative scolaire.

De son côté, la commune a décidé d'attribuer cette opération en allouant une participation aux coopératives d'écoles et aux associations participantes.

M^{me} le Maire

Merci. Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote.

- **alloue une participation financière de 920 € aux coopératives des écoles participantes pour le Carnaval des enfants, répartie comme suit :**

- **Maternelle Anatole FRANCE: 260 €;**
- **Maternelle LA FONTAINE : 260 €;**
- **Élémentaire SAINT-EXUPÉRY A : 400 €**

- **alloue une participation financière de 200 € à chaque association participante pour le Carnaval des enfants, à savoir Asphalte et Arc en ciel.**

16. Demande de subvention auprès du Conseil général du Val-de-Marne au titre des subventions de fonctionnement aux structures de diffusion du spectacle vivant

M. POIRET

Il s'agit, dans le cadre du partenariat entre le théâtre municipal et le Conseil général du Val-de-Marne, de solliciter une subvention en faveur des activités de diffusion du spectacle vivant, afin d'aider le théâtre à faire face aux coûts croissants de ses spectacles.

M^{me} le Maire

La note précise les activités du théâtre depuis plusieurs années. Cet ensemble d'activités nous permet de solliciter cette demande de subvention. Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **sollicite auprès du Conseil général du Val-de-Marne la subvention la plus élevée possible d'aide à l'activité pour les structures de diffusion du spectacle vivant d'initiative locale, afin d'améliorer le fonctionnement du théâtre municipal,**
- **autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention.**

17. Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles IDF pour la restauration du tableau de Jean-Baptiste Oudry exposé dans l'Église Saint-Georges

M. POIRET

Il s'agit de procéder à la restauration d'une peinture sur toile, *l'Adoration des Mages*, attribuée à M. Oudry et datant du XVIII^e siècle. Cette œuvre a été classée au titre des monuments historiques par arrêté du 5 décembre 1908. Les travaux de restauration de l'Église ont mis en évidence un état de dégradation relativement avancé de cette toile.

Il s'agit de solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Ile-de-France une subvention pour couvrir une partie de la restauration, estimée à 11 220 euros TTC.

M^{me} le Maire

Nous pouvons prétendre à une subvention de 50 % du montant des travaux. Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **sollicite une subvention auprès de la DRAC Ile de France, au titre de son dispositif d'aide à l'investissement pour les monuments classés au titre des monuments historiques, afin de réaliser la restauration du tableau de Jean-Baptiste Oudry « L'adoration des Mages »**
- **autorise le maire à signer auprès de la DRAC tous les documents relatifs à l'obtention de la subvention,**

ESPACES PUBLICS ET BÂTIMENTS

18. École des Poètes : autorisation au maire de lancer la procédure d'appel d'offres et de signer le marché de travaux pour la réalisation de l'école

M. HENRY

Il ne s'agit pas de refaire l'historique relatif à l'école : nous connaissons le nombre d'enfants croissant, la problématique de l'école. Néanmoins, un concours de maîtrise d'œuvre lancé en novembre 2012 a abouti en juillet 2013 et a désigné le cabinet Epicuria Architectes comme lauréat.

Sur les bases du programme défini par les services municipaux, l'équipe a travaillé depuis octobre 2013 sur la conception de cette école. Le permis de construire a été déposé le 6 mars 2014. Il convient aujourd'hui de lancer le marché de travaux pour la réalisation de l'école. Compte tenu des spécificités techniques de réalisation de l'école liées aux contraintes de délai et de l'impossibilité d'assurer la mission d'ordonnancement et de pilotage de chantier en interne, ce marché de travaux sera passé en lot unique.

Le montant des travaux est évalué par la maîtrise d'œuvre à 8 200 000 euros TTC, dont 75 000 euros TTC d'options, correspondant au plancher chauffant pour la partie maternelle, et au remplacement d'une toiture végétalisée extensive en semi-intensive. L'analyse des offres par le maître d'œuvre aura lieu au vu des critères suivants : la valeur technique, le prix, les délais, la valeur environnementale et la notion d'insertion.

Il est proposé au Conseil municipal de lancer la procédure d'appel d'offres pour les entreprises et pour faire ces travaux.

M^{me} le Maire

Merci, Daniel. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. GAUDIN

La dernière fois que nous avons parlé de ce dossier en Conseil municipal, nous avons formulé un certain nombre de remarques sur le projet retenu par le jury. Nous avons demandé à donner plus en détail notre avis sur le projet. Vous aviez alors répondu que nous serions associés à la consultation devant se mettre en place avec les parents d'élèves et les enseignants. Or, nous n'avons pas été associés. Aussi, nous n'avons pas pu émettre de remarque. Nous n'avons pas été convoqués. Finalement, donner notre avis sur un projet que nous n'avons pas pu voir paraît difficile.

M. HENRY

Il n'y a effectivement pas forcément eu de commission particulière. Mais nous avons convié les parents d'élèves, la population, les équipes pédagogiques. À ce titre, vous étiez également invités. Nous n'avons pas convié le Conseil municipal. Nous avons invité les élus liés à la responsabilité de cette école, à savoir moi-même (représentant du Maire), Mme RICHTON (maire-adjoint en charge de l'enfance), ainsi que les élus désireux de participer.

De nombreuses personnes se sont intéressées au sujet. Nous avons fait avancer le projet au fil de l'eau, sans vous envoyer de convocation particulière.

M. GAUDIN

Si nous avons été invités, nous serions venus, mais cela n'a pas été le cas.

M. HENRY

Vous n'avez pas reçu de convocation, mais cela ne signifie pas que vous n'avez pas été invités. Les autres élus n'ont pas non plus reçu de convocation particulière. Des réunions d'analyse de projet étaient ouvertes à tous ; chacun pouvait s'exprimer. Je ne suis pas persuadé qu'il faut des commissions particulières.

M. GAUDIN

Là n'est pas mon souhait. Simplement, ayant expressément formulé la demande et ayant reçu votre proposition consistant à nous associer à la réflexion au moment venu, il semble que vous auriez pu nous avertir, ce qui n'a pas été fait. Nous n'avons pas été invités, ni écoutés. Dans ces conditions, nous nous arrêtons là.

M^{me} le Maire

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,

M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME s'étant abstenus,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **autorise le maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles 22, 26, 33, 39 et 57 du Code des marchés publics**
- **autorise le maire à lancer et signer les marchés de travaux.**

DAUP

Renouvellement Urbain

19. Projet de requalification du centre-ville : initiative de la mise en œuvre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) irrémédiable ou dangereux pour l'immeuble situé 43 rue de Paris, parcelle AP96

M^{me} DINNER

La première délibération concerne le projet de requalification du centre-ville centre-ancien, dit PNRQAD (Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés). Ce soir, il s'agit de la mise en œuvre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre, dit RHI, pour l'immeuble situé au 43, rue de Paris.

Malgré des travaux menés par le propriétaire dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat précédentes (OPA), cet immeuble a continué à se dégrader. Les travaux étant devenus financièrement trop lourds pour le propriétaire, et face à l'urgence de la situation, la ville a saisi le Préfet et le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), afin qu'ils statuent s'agissant de l'immeuble et de son insalubrité irrémédiable.

Ce soir, il s'agit d'autoriser la demande au Préfet de déclarer l'insalubrité irrémédiable de l'immeuble, et de prendre l'initiative de l'opération de résorption de l'habitat insalubre, dite RHI.

M. GAUDIN

L'immeuble est-il actuellement habité ?

M^{me} DINNER

Oui, il y a une personne. Je précise que la commission habitat, développement durable et cadre de vie et politique de la ville, qui s'est réunie mardi dernier, a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

M. GAUDIN

Qu'est-il prévu pour le relogement de cette famille ?

M^{me} DINNER

Si l'initiative de l'opération RHI est votée ce soir, nous mettrons en place la MOUS relogement, dans le cadre du PNRQAD.

M. GAUDIN

Il est donc entendu qu'avant toute opération entreprise sur le bâtiment, cette personne sera relogée, n'est-ce pas ?

M^{me} DINNER

Absolument, comme pour toutes les opérations, les familles sont préalablement relogées.

M^{me} le Maire

Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,

M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME s'étant abstenus,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **demande au Préfet du département de déclarer l'immeuble situé 43 rue de Paris, parcelle AP 96, insalubre de manière irrémédiable.**

- **prend l'initiative d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable dite « RHI » visant cet immeuble dans le cadre du projet de requalification du centre-ville.**

20. Projet de requalification du centre-ville : accord au SAF 94 pour revendre les biens acquis au 25 rue de Paris et au 3 rue de la Bretonnerie à l'EPA-ORSA dans le cadre du Dispositif coordonné d'intervention immobilière (DC2I)

M^{me} DINNER

Ce point s'inscrit également dans le cadre du PNRQAD. Cette délibération vise à approuver la cession des biens appartenant au SAF 94 (Syndicat d'actions foncières du Val-de-Marne), qui, je le rappelle, intervient en acquérant et en assurant le portage foncier de différents biens inclus dans un périmètre d'intervention défini par délibération du Conseil municipal le 9 octobre 2007. Il est question d'une cession à l'EPA-ORSA dans le cadre de la stratégie d'intervention dite DC2I, inscrite dans le PNRQAD.

Il s'agit de biens situés au sein des copropriétés 25 rue de Paris et 3 rue de la Bretonnerie. Je rappelle que cette délibération concerne uniquement la cession des biens aux adresses précédemment citées.

M^{me} le Maire

Merci, Nathalie. Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve les comptes conventionnels de cessions pour le 3 rue de la Bretonnerie, représentant un montant global de 205.896,93 €, et les comptes conventionnels pour le 25 rue de Paris, représentant un montant global de 501.400,91 €**

- **autorise le SAF 94 à céder à l'EPA ORSA l'ensemble des lots lui appartenant sis 25 rue de Paris, et 3 rue de la Bretonnerie, au prix global conventionnel de 501.400,91 € pour les lots du 25 rue de Paris, et au prix global conventionnel de 205.896,93 € pour le 3 rue de la Bretonnerie, dans le cadre du Dispositif Coordonné d'Intervention Immobilière (DC2I).**

21. Projet de requalification du centre-ville : acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AO 100 située au 16 rue Jules Guesde par la ville

M^{me} le Maire

Dans le cadre du projet de requalification du centre-ville, des programmes de logement sont envisagés à court et moyen terme. Ils ont amené la municipalité à projeter la création d'un groupe scolaire de dix classes dans le quartier. L'ANRU participe au financement de ce nouveau groupe scolaire à hauteur de 1 250 000 euros, ainsi que cela est précisé dans la Convention pluriannuelle.

Une assiette foncière a été déterminée pour sa construction. La note mentionne les parcelles privées concernées, ainsi que la parcelle communale. Des discussions amiables ont été engagées avec les propriétaires de ces biens afin de maîtriser l'emprise foncière du futur équipement.

Par courrier du 17 décembre 2013, l'agence immobilière mandataire du propriétaire de la parcelle cadastrée AO 100 située au 16 rue Jules Guesde a confirmé l'accord pour la vente d'une partie du terrain représentant 1 450 m² pour un montant de 470 000 euros. Le service des domaines a validé la valeur de ce terrain. La ville prendra en charge les frais financiers liés à la division de cette parcelle d'une surface totale de 1 818 m², comprenant une cinquantaine de box en ruine devant être démolis.

Il vous est proposé de m'autoriser à signer les actes relatifs à cette acquisition et de l'approuver pour un montant de 470 000 euros.

En l'absence de remarque, procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,

M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME s'étant abstenus,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve l'acquisition de la partie de la parcelle AO 100, située 16 Jules Guesde, au prix de 470.000 €, hors frais liés à la division de la parcelle initiale à la charge de la Ville.**

- **autorise le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition.**

22. Projet de requalification du centre-ville : demande de Déclaration d'utilité publique des travaux de restauration immobilière

M^{me} DINNER

Ce point s'inscrit dans le cadre du PNRQAD. Il s'agit d'une opération de restauration immobilière. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le Préfet afin qu'il déclare d'utilité publique les travaux de restauration immobilière prescrits dans le dossier d'enquête publique. Je rappelle que le Commissaire enquêteur a remis un avis favorable sans réserve pour les immeubles situés au 17/19, rue de Paris, au 30 et au 132 rue de Paris ; et d'autoriser le Maire à signer les actes en rapport avec ce dossier.

M^{me} le Maire

Merci, Nathalie. En l'absence de questions, passons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,

M FAISSE, M MAILLOCHON, Mme PEYNOT, M GAUDIN, Mme NIASME s'étant abstenus,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **sollicite Monsieur le Préfet du Département afin qu'il déclare d'utilité publique les travaux de Restauration Immobilière prescrits dans le dossier d'enquête publique préalable pour les immeubles situés 17/19, 30 et 132 rue de Paris, dans le cadre du projet de requalification du centre-ville.**

- **autorise le Maire à signer tout acte en rapport avec ce dossier.**

Développement durable

23. Approbation de la convention de collecte sélective des Déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages et autorisation de signer les actes correspondants

M. DUTHEIL

Il s'agit en particulier de produits biocides et phytopharmaceutiques ménagers (colles, mastics, enduits, peintures, etc.) Les fabricants et distributeurs de ces produits peuvent remplir ces obligations en créant des systèmes individuels ou en adhérant à un organisme collectif agréé par les pouvoirs publics.

ECO DDS est un éco organisme opérationnel dédié aux DDS des ménages. Les collectivités territoriales peuvent, sur une base volontaire, mettre en place un dispositif de collectes sélectives des DDS ménagers. Ainsi, notre commune peut se substituer à la collecte des déchets toxiques et dangereux, financer en propre une collecte sélective des DDS en signant une convention avec ECO DDS.

Cela permet de bénéficier d'une contribution forfaitaire au service de collecte primaire réalisée par une déchetterie, une prise en direct par ECO DDS des contrats opérateurs comprenant les coûts d'enlèvement, tri regroupement, transfert de traitement des DDS, d'un service de gestion des demandes de collecte et de déchets, et du déploiement de formations dédiées aux agents.

Il vous est proposé, au nom du principe de précaution, d'approuver ce projet de convention.

M^{me} le Maire

Merci, Laurent. Y a-t-il des questions ?

M. FAISSE

Aurons-nous un container spécial ?

M^{me} le Maire

Oui, un container accueillera ces déchets sur un seul site. Les Villeneuvois pourront déposer les déchets sur ce site.

M. FAISSE

À quel endroit ce site sera-t-il situé ?

M^{me} le Maire

Le site envisagé serait le CTM. Procédons au vote.

Le Conseil municipal,

Par 35 voix pour,

M. ESPINAR, Mme LAVOCAT et Mme MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve le projet de convention de collecte sélective des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages.**
- **autorise le Maire à signer cette convention, ainsi que de tout acte et document s'y rapportant.**

POPULATION

24. Réforme des rythmes scolaires

M^{me} le Maire

Ainsi que je l'ai précisé, le dernier point est retiré.

M^{me} RICHETON

Nous retirons la délibération n° 24 portant sur la demande de report de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Cela demande bien entendu quelques explications. Depuis près de deux ans, nous portons l'idée de la nécessité d'une réforme en profondeur de l'école de la République, mais comme la majorité des membres de la communauté éducative de la ville, nous ne partageons pas la réforme telle qu'elle est proposée et mise en œuvre, et particulièrement le décret d'application des nouveaux rythmes scolaires.

C'est d'ailleurs ce qui nous a amenés à voter unanimement un vœu lors du Conseil municipal du 18 décembre dernier. Dans ce vœu, nous demandions un temps de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, la mise en œuvre d'un nouveau décret répondant aux attentes et aux besoins des enfants, la remise à plat de la réforme dans sa globalité, et la garantie des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette réforme.

À l'heure où je vous parle, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Benoit HAMON, a proposé un nouveau décret : décret du 7 mai 2014, qui offre soi-disant des possibilités d'assouplissement au décret initial du 24 janvier 2014. Le ministre de l'Éducation nationale a également annoncé de façon officielle et ferme qu'aucun nouveau report ne serait envisageable, annonce confirmée en fin de semaine lors d'un entretien téléphonique entre madame le Maire et le Préfet du Val-de-Marne.

Aussi, suite à cette annonce, délibérer pour demander le report ne paraît pas opportun, la réponse étant d'ores et déjà connue. Nous regrettons fortement cette décision du gouvernement de ne pas laisser la possibilité aux villes de travailler en intégrant les nouvelles possibilités indiquées par le décret dit d'assouplissement.

Nous nous retrouvons donc enfermés par l'obligation autoritaire d'appliquer une réforme que nous dénonçons depuis le début sur le fond et la forme. Une réforme, oui, mais pas de cette façon. Nous sommes donc contraints de l'appliquer quoiqu'il arrive.

Nous l'avions cependant anticipé : les services municipaux ont travaillé de façon concrète à la mise en place des nouveaux rythmes dans le cadre collectif, en associant tous les acteurs concernés. Ce travail effectué en amont, dans la concertation la plus large possible, nous permettra de mettre en place à la rentrée 2014-2015 l'organisation la moins défavorable possible. D'ores et déjà, les services sont à pied d'œuvre pour intégrer éventuellement les nouvelles possibilités offertes avec le décret HAMON.

Je profite de cette occasion pour remercier Diana ZEMOURI, Directrice générale adjointe, Julien SAHUGUET, Directeur de l'éducation et des loisirs éducatifs, ainsi que l'ensemble des agents de la collectivité (animateurs, ASEM, agents de service); ceux qui, depuis près de deux ans, se sont engagés et se sont investis sur le sujet.

Toutefois, nous continuons de dénoncer et de ne pas partager la mise en œuvre de cette réforme, qui accule les collectivités territoriales, les mettant en difficultés, notamment financières, mais aussi organisationnelles. Cette réforme aura un réel impact financier, puisque le coût global est estimé pour notre ville à 1 200 000 euros, avec une aide maximum de 600 000 euros sur les deux prochaines années.

Nous continuerons à exiger la pérennité de l'aide financière de l'État pour la mise en place des activités périscolaires de qualité. Nous continuons également à porter l'idée que l'école doit être un espace d'égalité entre toutes et tous.

Le volet de la réforme portant sur les nouveaux rythmes scolaires a fait grand bruit. En effet, il amène de profonds changements dans l'organisation de la vie locale, municipale, associative, sportive, mais aussi dans l'organisation de la vie scolaire et familiale. Pourtant, dans la réforme dite de refondation de l'École, d'autres volets sont passés inaperçus et sous silence. Je fais ici notamment référence à l'idée de plus de maîtres que de classes.

Or, pour l'académie de Créteil, aucun des quelques nouveaux postes d'enseignants n'est destiné à notre ville. Pire encore : trois fermetures de classes menacent actuellement nos écoles. Ces fermetures sont prévues pour pallier le déficit des remplaçants des enseignants et créer un pôle d'enseignants remplaçants. Cela n'est pas entendable.

Bien entendu, nous avons déjà écrit pour protester contre la fermeture de ces classes. Nous sommes aux côtés des parents d'élèves et des enseignants qui se mobilisent déjà. Ils avaient demandé un rendez-vous à la DASEN, mais celle-ci a annulé. J'espère obtenir rapidement une autre date.

À cela, j'ajoute que Villeneuve-Saint-Georges est classé en ZEP, ce qui ouvre normalement droit à plus de moyens. Nous sommes toujours dans l'attente de certains de ces moyens supplémentaires. C'est la réforme dans sa globalité que nous dénonçons : au lieu de refonder l'école sur des valeurs d'égalité, elle va tout au contraire engendrer davantage de discriminations entre les territoires, entre les familles. Les enfants seront encore les premiers touchés par ces choix.

Avec ce deuxième décret, nous nous éloignons encore un peu plus de leur intérêt, de leurs besoins et de leur bien-être. Construire une école de pleine égalité où chaque enfant, quel qu'il soit, aura accès de la même manière au savoir, aux connaissances, à la culture, aux arts et au sport ; ce que nous continuerons de porter et d'exiger.

Je vous remercie de votre attention.

Mme NIASME

Je souhaite réagir à votre propos, que je trouve plein de bon sens. Lorsque l'on connaît les difficultés de Villeneuve, on s'interroge sur le financement d'une telle réforme. Notre ville a d'autres priorités. Cette réforme creuse les inégalités au sein de notre commune. Vous dénoncez et déplorez également les difficultés qu'engendre cette réforme. Pourtant, j'entends que vous souhaitez malgré tout l'appliquer.

M^{me} RICHETON

Il s'agit d'une obligation légale.

Mme NIASME

J'entends, mais je pense qu'il est temps de faire preuve de courage politique en s'opposant à cette réforme pour l'avenir des jeunes villeneuvois, et en ne l'appliquant pas. Cette réforme est une totale gabegie sur notre ville. Il n'est pas question de faire « de la garderie » dès 15 h 45. Lorsqu'on gère des classes populaires, on a le droit d'avoir une éducation « de qualité », ainsi que vous le précisez.

Je crois qu'il est scandaleux d'appliquer une telle réforme à Villeneuve-Saint-Georges. Madame ALTMAN, vous déclariez le 21 novembre lors de la sixième Rencontres de l'Éducation : « Nous continuons d'exiger l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires. » Pourquoi un tel retour en arrière alors même que vous constatez les conséquences néfastes de cette réforme sur l'avenir des jeunes villeneuvois ? Un petit peu de courage politique de l'ensemble de l'équipe serait nécessaire pour éviter d'appliquer une mesure aussi négative pour notre commune.

M. POIRET

Je trouve que la Droite a du toupet de faire des réflexions sur les rythmes scolaires et l'état de l'école lorsque l'on voit dans quel état vous l'avez laissée il y a deux ans. Je rappelle que vous avez imposé une semaine de quatre jours, qui a tendance à fatiguer les enfants et à rendre très difficile l'apprentissage. Il y a un certain consensus auprès des éducateurs pour dire que la réforme des quatre jours est intenable, et qu'il est impossible de laisser les choses en l'état.

Par ailleurs, et mon propos renvoie à des attitudes locales comme nationales, je rappelle que nous avons gagné les élections (présidentielles et législatives) en 2012. En tant que démocrate et républicain, il convient d'appliquer la loi issue du suffrage universel ; jusqu'à preuve du contraire, le Parlement en est l'émanation. Nous nous soumettons aux résultats. Si vous n'en êtes pas satisfaits, vous aurez, en 2017, la possibilité de faire valoir un autre projet et de vous en remettre au suffrage des citoyens, ainsi que nous le faisons tous les cinq ans.

Il paraît surprenant de voir des personnes qui se présentent régulièrement au suffrage des citoyens affirmer qu'il n'est pas normal d'appliquer les lois de la République. Jusqu'à preuve du contraire, cette loi s'applique à tous, à toutes les communes. Si vous n'en êtes pas satisfaits, vous avez la possibilité de le faire valoir à chaque élection.

Je pense que l'attitude de madame le Maire est responsable. Elle applique la loi, et ne fait pas preuve, contrairement à certains maires du département, d'une attitude irresponsable consistant à mettre les enfants devant le fait accompli, dans la mesure où la loi s'appliquera. Dans les communes où la réforme n'aura pas été préparée, cela sera extrêmement difficile, mais cela sera la faute des élus locaux qui n'auront pas voulu respecter la loi. Cela est extrêmement scandaleux.

Mme NIASME

Merci pour votre réponse pleine d'énergie et de bonne conscience politique nationale. Nous sommes à Villeneuve-Saint-Georges. Nous avons des réalités et des difficultés lourdes. Certes, nous devons appliquer la loi. Il s'agit d'un décret. De nombreuses communes n'ont pas appliqué cette mesure. Vous employez le terme de « responsabilité ». La responsabilité à l'échelle locale ne consiste-t-elle précisément pas à assurer un avenir pérenne aux jeunes villeneuvois ?

On remarque d'importantes difficultés, ne serait-ce que pour la circulation des mères de famille. Il en va de même s'agissant de la sécurité au niveau des écoles. Je vous invite à discuter avec les mères de famille et à discuter sur le terrain.

Laissez-nous tranquilles avec votre débat national portant sur l'éducation et la bonne morale. Attachez-vous à l'avenir des jeunes villeneuvois, point devant à mon sens primer lorsqu'il est question de « responsabilités ».

M^{me} le Maire

Madame NIASME, je vous prie de demander la parole avant d'intervenir. Ainsi que le précisait Guillaume, vous n'avez pas de leçon à donner. Nous n'avons sans doute pas la même conception des choses, ni le même regard sur la loi concernant l'application des rythmes scolaires. Nous avons demandé sa réécriture. Depuis, des éléments ont été apportés et des assouplissements ont été mis en place.

À l'origine, la droite a mis en place la semaine de quatre jours, extrêmement problématique. Il convenait absolument de trouver une meilleure solution, qui tienne compte du rythme de l'enfant. Aujourd'hui, nous constatons malheureusement que la question du financement perdure. De fait, selon les moyens de la commune, les choses sont plus ou moins difficiles. Notre crainte et notre volonté d'obtenir des moyens pérennes demeurent.

Je ne peux pas vous laisser parler de gabegie. Les deux années à venir sont des années d'expérimentation, ce qui suppose que nous réalisons un bilan pédagogique et financier à la fin de ces deux années de l'application des rythmes scolaires.

Nous sommes dans l'obligation d'appliquer la loi. Nous ferons tout, à la différence de nombreux maires de droite, pour que les NAP (temps périscolaire) soient gratuites. Il ne sera donc pas question de garderie. Nous avons réfléchi, avec les services, au fait de proposer des activités (sport et culture) pour les enfants.

Nous regrettons clairement le contexte contraint, mais nous tenterons d'agir au mieux pour le bien de nos enfants, dans le cadre d'un partenariat avec les enseignants, les parents d'élèves, et les animateurs.

Mme RICHTON

Mme NIASME, vous parlez de « responsabilité ». Si nous n'appliquons pas la loi, l'Éducation nationale l'appliquerait. Cela signifie que chaque école mettrait en place sa propre organisation. Cela signifierait que des enfants seraient dehors à 15 h 45. Il est de notre responsabilité de sécuriser les enfants. De fait, il est hors de question de retrouver des enfants sur le trottoir, ainsi que cela s'est produit à Paris l'année passée.

M. ESPINAR

Mme le Maire, je vous entends parler de la droite et de la gauche, mais peut-être faudrait-il anticiper les actions du gouvernement lorsqu'il nous obligera à le suivre dans sa théorie du genre.

M^{me} le Maire

Vous ne prenez aucunement part à toutes les délibérations que nous avons eues ce soir. Aussi, respectez cette assemblée, ne nous donnez pas de leçon et ne prenez pas la parole pour parler de la théorie du genre.

M. ESPINAR

Peut-on poser une question ?

M^{me} le Maire

Non. L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie.

La séance est levée à 23 heures.